Jacques Nicolas Billaud-Varennes

Confrère de l'Oratoire

Né à La Rochelle, le 23 avril 1756.
Mort à Port au Prince, le 13 juin 1819.

Notes biographiques et bibliographiques

E. Bonnardet
Pr. de l'Oratoire
Archiviste

Voir :

Gérard Walter : Répertoire de la Révolution, Paris, 1941 p. 441

Anonyme : les dernières années de Billaud-Varenne (1835) Nouvelle Minerve, I

Général Bernard : Billaud Varenne à Cayenne 1835 · Nouvelle Minerve II

Vallouise : Billaud-Varenne, Paris, 1840, Tamisey et Champion, in 8 de 33 p.
forme le T. VI de la collection : L'Esprit de la Montagne (B. Nlle 8° Ln⁶ 7 (VI)

Sauthonax (aulard) Le caractère et les débuts de Billaud Varenne (article dans la Justice du 15 juin 1885

Aulard : Notice bio-bibliographique (R.F XIV p. 745-752) 1888

Bégis : Notice biographique 1893
Voir le même : Curiosités révolutionnaires, Billaud Varenne, p. 1-159 (BNlle 8° Ln²⁷ 41333)
Cette biographie s'occupe surtout de la vie de B.V. en déportation

Anonyme : Analyse de la correspondance de B.V en exil, d'après le catalogue Charavay, 1903
(R.F. XLIV p. 77-78)

Le Nôtre : Les 2 femmes de Bill.V. (Vieilles maisons, t. III p. 273-305) 1906

Fleischmann : Bill.V. négrier 1910 (R.C.R.I, p. 354-359

Ch. Vellay : B.V. aux Etats Unis. 1911 (R.H.R. II p. 219-227)

E. Biré : Un membre du comité de salut public, B.V. 1912.
voir le même : Autour de la Révolution p. 335-354. Cote 8° Le 32 853 — Compte rendu de l'édition des Mémoires de B.V. par A. Bégis.

Ch. Vellay : Bill.V. esclavagiste (1914) R.H.R. VI. p. 275-280.

Guérard : France lit. I, p. 335

DENISE BINEAU-CENTORE
16 BIS, AVENUE DES ÉCOLES
VILLEJUIF

14 octobre -

Mon Père,

Monsieur le Père Supérieur du Collège de Juilly, auquel je m'étais adressé pour avoir quelques renseignements sur le bref passage du futur Conventionnel Billaud Varenne au collège de Juilly en qualité de professeur laïque (1783-84) m'a conseillé obligeamment de m'adresser à vous — Il y a déjà longtemps que j'avais l'intention de solliciter de votre bienveillance, mon Père, les détails précieux que vous pouvez me fournir, mais le temps m'a manqué — Actuellement je me trouve arrêté dans le travail que je poursuis sur Billaud Varenne par un détail qui paraît avoir échappé à ses biographes et qui concerne précisément son séjour dans le collège de l'Oratoire —

du 8 avril, une lettre
te :
nommé ici par notre
nt il est probable

de notices biographiques
'893, in 8, avec portraits

Voir :

Gérard Walter : Répertoire a

Anonyme : les dernières a

Général Bernard : Billaud

Vallouise : Billaud-Varenne
forme le T. VI de

Santhonax (Aulard) Le carac

Aulard : Notice bio-bibliogr

Bégis : Notice biographiqu
Voir le même : Curio
Cette biographie s'occup

Anonyme : Analyse de la corr
(R.F.

Le Nôtre : les 2 femmes de Bi

Fleischmann : Bill. V. négrier

Ch. Vellay : B. V. aux Etats Un

E. Biré : Un membre du comit
voir le même : Autour
Mémoires de B. V. p

Ch. Vellay : Bill. V. esclavagiste

Quérard : France litt. I, p. 3

Auriez vous le loisir, mon Père, de m'accorder un entretien à ce sujet ? Je m'excuse de l'extrême liberté que je prends ici, en vous importunant à propos d'un personnage qui n'appartient qu'épisodiquement à votre célèbre Institut — mais ces recherches ont pour moi une grande importance et je souhaite qu'il vous plaise de m'honorer de vos conseils et de votre science.

Croyez, mon Père, à ma respectueuse considération,

Denise Centon-Bineau

Journal des Débats = Du mardi 8 juin 1819, page 2, col. 1

Nous recevons de Port au Prince, sous la date du 8 avril, une lettre particulière, dont nous extrayons les détails suivants :

L'ex-conventionnel Billaud de Varennes, pensionné ici par notre gouvernement, vient de faire une maladie grave dont il est probable qu'il ne relèvera pas.

6248 **BILLAUD-VARENNES** (J.-N.), conventionnel, né à La Rochelle en 1756, m. en 1819. Nommé membre de la Commune, il prit une part active aux massacres de Septembre. — Lettre signée à Aubert-Dubayet, signée également de Carnot. *Paris*, 29 brum. an II, 1 p. in-fol. 40 fr.

Ils l'informent de la destitution du gén. Colle et de la nomination de deux généraux de brigade.

4324 **Lecointre** (L.). Les Crimes de 7 Membres des Anciens Comités de Salut Public et de Sureté Générale, ou dénonciation formelle contre **Billaud Varennes, Barère, Collot d'Herbois, Vadier, Vouland, Amar et David**. Paris, an III, in-8, demi-basane, quelques taches. 12 fr.

à consulter = Le Moniteur. —

Thiers : Histoire de la Révolution française.

Mignet : Histoire de la Révolution française.

A. Bégis : Mémoires inédits et correspondance, accompagnés de notices biographiques sur Billaud-Varenne et Collot d'Herbois. Paris, 1893, in-8, avec portraits

771 **Rapport** au nom de la Commission des vingt-un, créée par décret du 7 Nivôse, an III, pour l'examen de la Conduite des Représentans du Peuple, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Barère, membres de l'ancien Comité de Salut Public et Vadier membre de l'ancien Comité de Sûreté générale. S. l. n. d., in-8, br. (74) 20 fr.

Matthieu Guillaume Thérèse Villenave

Plaidoyer de Billaud-Varenne contre les membres des anciens comités de salut public et de sureté générale, ou Extrait .. etc

avec un avertissement de J.B. Louvet

Paris, Vve Gorsas, 1794, 8vo. in 8

I

A. Robert et G. Cougny : Dictionnaire des parlementaires français. Paris, Bourloton, 1889, p. 321

Jacques Nicolas Billaud-Varennes, membre de la Convention, né à La Rochelle (Charente Inf.) le 23 avril 1756, mort à Port au Prince, le 3 juin 1819, était fils d'un avocat de la Rochelle. Destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, il entra dans la Congrégation de l'Oratoire, et devint par la suite professeur et préfet au collège de Juilly ; en août 1784, il cherchait à faire jouer un opéra intitulé Moragy qu'il avait composé ; son goût pour le théâtre le fit congédier par ses supérieurs ; il quitta, en 1785, l'habit d'oratorien et vint à Paris, où il épousa la fille naturelle du fermier-général de Verdun.

Il resta dans une profonde obscurité jusqu'aux premiers jours de la Révolution ; c'est à cette époque seulement qu'il se fit connaître par la publication de quelques brochures. Nommé en 1792 substitut du procureur de la Commune, il assista en cette qualité aux massacres de Septembre. Dans le même mois, il fut envoyé à Chalons avec le titre de commissaire de la Commune de Paris, et dénonça la municipalité de cette ville à l'Assemblée législative qui n'eut point égard à la dénonciation. Les électeurs de Paris le choisirent (7 sept 1792) pour leur député à la Convention nationale. Elu par 472 voix sur 676 votants, il proposa, dès la 4e séance, de décréter la peine de mort contre le lâche qui introduirait l'ennemi sur le territoire français. Le 29 octobre, il défendit Robespierre accusé par Louvet et demanda le rappel à l'ordre de ce député. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort sans sursis ; au 2e appel nominal, il avait répondu : « Comme Brutus n'hésita pas à envoyer ses enfants au supplice, je dis non. » au 3e appel, il s'écria : « La mort dans les 24 heures. »

Le 9 mars, la nouvelle de la trahison de Dumouriez étant parvenue à la Convention, Billaud, qui voyait qu'on hésitait à publier ce malheur, s'écria qu'il ne fallait rien cacher au peuple. « C'est, dit-il, à la nouvelle de la prise de Verdun qu'il s'est levé et

a sauvé la patrie !"

En mission à Rennes au moment de l'insurrection de la Vendée, il s'efforça d'étouffer cette guerre, et, pour y parvenir, demanda des troupes qui ne furent pas envoyées, ce qui le porta alors à accuser de trahison le conseil exécutif. Plus tard il se prononça violemment contre les Girondins et proposa de faire pour eux l'appel nominal et de les mettre aussitôt en jugement. Le 25 juin, il dénonça comme anarchiste Jacques Roux, prêtre et membre de la commune de Paris qui avait lu à la Convention une adresse contre l'agiotage et l'accaparement. Après avoir rempli une mission dans les départements du Nord et du Pas de Calais, il revint à la Convention et demanda que les troupes employées à l'intérieur marchassent sans délai aux frontières et que tous les citoyens de 20 à 30 ans fussent mis en réquisition. Le 5 septembre, il soutint la demande, faite par les sections, de la formation d'une armée révolutionnaire et fit hâter la mise en jugement de Clavière et de Lebrun; le soir même, il fut nommé président de la Convention et adjoint au comité de salut public; quelques jours après, il défendit ce comité attaqué à la Convention. Le 29, il fit décréter que le tribunal criminel extraordinaire prendrait le titre de tribunal révolutionnaire. Le 18 Novembre, il proposa au nom du Comité de Salut public, l'établissement d'un gouvernement provisoire révolutionnaire, et ce fut d'après son rapport que ce régime fut effectivement organisé. Le 29 Xbre, il déjoua les projets de ceux qui demandaient que le Comité de salut public fût appelé un comité de gouvernement. "C'est la Convention qui doit seule commander", s'écria-t-il. Le 1 janvier 1794, il demanda que la Convention se rendît en corps à la fête célébrée le 21 janvier en commémoration de l'exécution de Louis XVI, et il fut désigné, le lendemain, par le Club des Jacobins pour rédiger "l'acte d'accusation de tous les rois du monde." Il était un des membres les plus influents de cette société, et ce fut encore lui qui, le 14 mars, développa devant elle le plan de la conspiration formée par Hébert: il fit prêter

à tous les membres le serment de punir les conspirateurs.

Jusque-là, Billaud-Varennes avait constamment marché avec Robespierre, dont il partageait les vues sur le gouvernement révolutionnaire ; mais effrayé, à tort ou à raison d'une phrase échappée à Maximilien et qui semblait l'accuser de trahison, il se joignit aux ennemis de ce député, qu'il attaqua bientôt avec une animosité extrême. Il fut de ceux qui, le 8 et 9 thermidor, le dénoncèrent avec le plus d'acharnement et contribuèrent surtout à le faire décréter d'accusation. Six jours après, il se retira du Comité de salut public. Dénoncé le 28 août par Lecointre de S. et O., il fut mis hors de cause et sa conduite fut approuvée. Ligendre prit encore la parole contre lui au 30 octobre ; mais cette nouvelle attaque échoua comme la première. Jusqu'au 4 Novembre, Billaud-Varennes garda le silence ; puis, vivement affecté de la marche des événements, il éclata à la Tribune des Jacobins contre ceux qui voulaient enrayer la Révolution et dit que le temps était venu d'immoler les « scélérats » qui perdaient la République. Son discours produisit une grande sensation, et, le lendemain, il fut accusé à la Convention d'avoir excité le peuple contre l'assemblée. Il repoussa cette inculpation, en avouant toutefois qu'il désapprouvait le système de modérantisme nouvellement adopté. Dès lors il compta parmi les adversaires des « réacteurs » thermidoriens qui ne tardèrent pas à le décréter d'accusation, à son tour, le 12 germinal an III, en même temps que Collot d'Herbois, Barère et Vadier. Arrêté le lendemain il fut condamné à la déportation le 1 avril 1795. Le décret qui le déportait fut rapporté lors des journées de prairial et la Convention ordonna que Billaud fût traduit devant le Tribunal criminel de la Charente Inférieure ; mais il était déjà embarqué pour Cayenne.

En y arrivant, il fut transporté dans l'intérieur du pays, et il resta pendant 10 ans à Sinnamari. Il persista pourtant à s'enfuir en 1816 et se réfugia à Port au Prince dans la république d'Haïti, dont le président, Pétion, le traita avec égard et lui fit une pension qu'il toucha jusqu'à sa mort. Billaud-Varennes supporta l'exil avec courage ;

Dans une lettre écrite de là-bas, il disait en revenant sur le passé : « Les décisions que l'on nous reproche tant, nous ne les voulions pas le plus souvent deux jours, un jour avant de les prendre ; la crise seule les suscitait. » Doué d'un réel talent de parole et de plume, il avait publié un certain nombre d'ouvrages :

Le dernier coup porté aux préjugés 1789

le peintre politique

le despotisme des ministres de France 1790, 3 volumes

Eléments de républicanisme (1793)

Opinions politiques et morales (1794) etc

(2°

Ouvrages

— Discours et rapports aux Jacobins

— Discours et rapports à la Convention et au Comité de Salut public.

— Les Mémoires qu'on lui attribue sont faux. 2 vol. in 8 publiés à Paris en 1821. On raconta qu'il avait caché ses Mémoires dans le mur d'une maison ; on disait que c'était la maison qui portait en 1816 le N° 55 de la rue St André des Arts.

— Une femme comme il y en a peu, comédie de jeunesse, qui fut sifflée au théâtre de La Rochelle.

— Morgan, opéra, qui lui valut son séjour à l'Autoire

— Le Despotisme des ministres de France, Amsterdam, 1789, 3 vol. in 8°

Il existe de cet ouvrage, qui n'a eu qu'une seule édition, deux visages différents : dans l'un le titre se continue ainsi : ou Exposition des principes et moyens employés par l'aristocratie pour mettre la France dans les fers et l'ouvrage est précédé (1° d'un avertissement, (2 d'une Lettre de M. B. de V. à son libraire. — Dans l'autre, que je crois avoir été publié le premier, le titre a pour complément ces mots : Combattre par les droits de la nation, par les lois fondamentales, par les ordonnances, par les jurisconsultes, par les orateurs, par les historiens, par les publicistes, par les poètes, enfin par les intérêts du peuple et l'avantage personnel du monarque. On n'y trouve ni l'avertissement, ni la Lettre.

L'auteur y réunit tous les actes despotiques dont les ministres français se sont rendus coupables depuis l'existence de la monarchie. Ce livre, qui demanderait à être présenté sous un point de vue plus philosophique et à être rédigé avec moins de véhémence, offre d'ailleurs de grandes recherches et pourrait devenir utile.

— Dernier coup porté aux préjugés et à la superstition, Londres, 1789, in 8

— Le Peintre politique ou tarif des opérations actuelles, 1789, in 8 de 103 pages

— Plus de ministres, ou point de grâce, avertissement donné aux patriotes français et justifié par quelques circonstances de l'affaire de Nancy.

— Acéphalocratie, ou le gouvernement fédératif, démontré le meilleur de tous pour un grand empire par les principes de la politique et les faits de l'histoire. Paris, 1791, in 8. Cette publication fut poursuivie judiciairement. Billaud trouva un asile chez l'historien Dulaure, alors son ami.

— Eléments du républicanisme, 1re partie, Paris, 1793, in 8

— Adresse aux Français contre les oppresseurs actuels du peuple et pour la liberté de la presse, Paris, 1794, in 8

— opinions politiques et morales, 1794

— Principes régénérateurs du système social, Paris, nivôse an III.

— Le Pour et le Contre, manuscrit composé à Cayenne en 1812.

— Question du droit des gens: les Haïtiens possèdent-ils les conditions requises pour obtenir la ratification de leur indépendance, Port au Prince, 1818, in 4

— Il existe de lui une tragédie non imprimée intitulée Polycrate; elle est en 5 actes et mêlée de chœurs. Les sentiments et les opinions qu'on y voit dominer, portent à croire que, lorsqu'il la composa, Billaud n'était plus de l'Oratoire.

biographie Arnault

Serait-ce la même pièce que Morgan ci-dessus, avec un nom différent ?

Rabbe, Boisjolin et Sc. Preuve : Biog. univ. des contemporains. Paris. Bocquet 1839 5 vol. in 8°.
T. I p. 397. 398.

(3

N. Billand-Varennes né à la Rochelle en 1760, et fils d'un avocat de cette ville, fut destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique ; il fit partie de la Congr. de l'Orat., et devint, par la suite, professeur au Collège de Juilly. Son goût pour le théâtre lui ayant fait perdre sa place, il quitta, en 1785, l'habit d'oratorien, et vint à Paris, où il épousa la fille naturelle du fermier général de Verdun. Il resta dans la plus profonde obscurité jusqu'aux premiers jours de la Rév. fr. ; mais, à cette époque, où toutes les passions heureuses se développèrent comme les talents et les vertus, Billand se sentit aussi bien qu'un autre capable de parvenir. Il débuta dans la carrière révolutionnaire par des brochures où des lieux communs, recouverts de vils oripeaux déclamations, tenaient lieu d'idées et où se révélait déjà la férocité de son caractère. Ces écrits le laissèrent néanmoins dans sa première obscurité. Il ne fut qu'au 10 août 1792 qu'il put enfin jouer un rôle actif. Billand s'y fit remarquer. Il fut un de ceux qui envahirent de force la municipalité, et se déclarèrent, de leur propre autorité, magistrats du peuple. Au milieu de cette affreuse commune, qui ne reculait devant aucun crime, Billand avait trouvé un théâtre digne de lui ; il se distingua parmi ses infâmes collègues et les fit frémir en les dépassant ; il joignait la taciturnité du cloître aux fureurs démagogiques ; il savait combiner longtemps des forfaits et porter, dans leur exécution, une hideuse activité ; il fut l'un des principaux moteurs et l'un des agents d'exécution des massacres de septembre. Resté de l'échevinage municipale, il se mêla aux assassins, et, du haut d'un monceau de cadavres, leur adressa des harangues dont l'atrocité empêche d'apercevoir le ridicule ; il osa leur décerner le titre de peuple souverain en leur promettant le prix du sang qu'il leur faisait répandre. Détournons nos regards de pareilles images, et suivons Billand à la Convention. Là, au moins, sa scélératesse est voilée par les grands intérêts qui se pressent autour de lui ; le membre du comité de salut public est un monstre comme le bourreau de l'Abbaye ; mais il n'est pas au moins un assassin vulgaire, entouré des cadavres de ses victimes. Après avoir exercé, dans les départements, les fonctions de commissaire de la commune de Paris, Billand fut appelé à la Convention avec la plupart des auteurs des journées de septembre. Sa démence et ses fureurs y firent peu d'effet, tant que des hommes sages et modérés forcèrent la majorité à conserver sa dignité. Cependant un de ses actes mérite d'être rapporté. Il proposa de substituer

des arbitres aux juges pour toutes les espèces de procès. Il dénonça le général Arthur Dillon comme aristocrate ; il défendit à la fois, contre Louvet et Robespierre, la commune de Paris et le principe qui l'avait dirigée lors des assassinats de septembre. Le procès de Louis XVI lui offrit de nouveaux moyens de signaler sa férocité. Affirmant tout à fait le caractère du juge pour prendre celui d'ennemi, il s'éleva contre toutes les formes judiciaires employées dans cette déplorable occasion ; il s'écriait sans cesse qu'il fallait briser la statue de Brutus puisqu'on mettait tant d'hésitation pour frapper un tyran ; il vota la mort sans appel au peuple et sans sursis. Cependant l'assemblée n'était pas encore à la hauteur de ses idées ; aussi nourrissait-il toujours le dessein d'en appeler de ses décisions à la justice du peuple. Lors de la trahison de Dumouriez, plusieurs membres des comités du gouvernement hésitant à en rendre la nouvelle publique, Billaud s'écria, transporté d'une affreuse espérance : « Ne dissimulez rien au peuple ; c'est à la nouvelle de la prise de Verdun qu'il s'est levé et qu'il a sauvé la patrie ! » On se rappelle, en effet, que la nouvelle de la prise de Verdun était arrivée à Paris le 2 septembre. Billaud eut une grande part à l'insurrection du 10 mars 1793 et à la création du tribunal révolutionnaire. Envoyé par la Convention dans les départements de l'Ouest, il y déploya une activité louable, mais que son esprit sanguinaire rendit peu utile. De retour à la Convention, il dirigea tous ses efforts contre les girondins, il dénonça le conseil exécutif, les généraux Custine, Houchard etc. et la plupart des magistrats communaux avec lesquels il avait été en rapport dans le cours de sa mission. Les accusations n'eurent point alors d'effets. De plus grandes scènes se préparaient ; des brigands obscurs, réunis aux brigands de la commune, préludaient, dans le mystère, aux déplorables excès du 31 mai. La commission des douze, organisée pour veiller sur ces factieux, fit arrêter l'ignoble Hébert, vil agent de l'étranger, qu'une échappe municipale faisait alors décorer du titre de magistrat du peuple. Billaud, pour abattre la commission des douze, se joignit aux complices d'Hébert pour demander la liberté de ce scélérat. Vers le même temps, il insista de nouveau pour faire mettre Custine en accusation ; mais bientôt l'insurrection l'occupa tout entier ; il se prononça avec fureur contre les députés que la commune de Paris voulait proscrire ; il combattit l'avis de Barrère tendant à engager les 22 accusés à donner leur démission, et demanda que le décret d'accusation fut porté contre eux séance tenante. La convention fut décidée ;

le régne de la Terreur s'éleva sur ses débris ; dès lors, Billaud ne cesse plus de faire partie des comités de gouvernement. En cette qualité, presque tous les rapports qu'il fit au sein de la Convention furent des actes d'accusation. Son éloquence, autrefois déclamatoire, avait pris un caractère plus sombre ; la férocité s'y montrait à nu. Il fit un rapport sur les crimes des girondins ; il demanda et obtint l'accusation de Polverel et de Santhonax, agents de la république dans les colonies ; il fit également décréter d'accusation les ex-ministres Clavières et Lebrun. C'est à l'occasion de ces deux hommes qu'il s'écriait : « Il faut que le tribunal révolutionnaire s'occupe, toute affaire cessante, de les juger, et qu'ils périssent avant 8 jours. » Billaud passa à la présidence de la Convention. Ce fut sur sa motion que d'Orléans, que Marie-Antoinette, qu'une foule d'autres victimes furent envoyées au tribunal révolutionnaire, auquel il prescrivait toujours, dans ses rapports, de faire tomber des têtes. Billaud fut chargé de faire adopter, par la Convention, le projet d'organisation du gouvernement révolutionnaire : c'était l'établissement d'un affreux despotisme entre les mains du plus sanglant décemvirat. Dès lors, les idées de Billaud-Varennes changèrent de nature ; il combattit l'anarchie qu'il avait pris tant de soin d'établir, et ne songea plus qu'à augmenter la puissance de l'abominable comité dont il était l'un des moteurs. Il parlait toujours au nom du peuple, mais il n'avait plus envie d'agir avec le peuple. Le comité était dans ses mains une arme bien plus forte. Il s'appliqua à détruire le pouvoir de la commune en même temps qu'il sapait les débris de ce que la convention possédait encore d'influence. Tour à tour les partisans d'Hébert, de Chabot, de Fabre d'Eglantine disparurent devant le comité ; Danton lui-même, ce colosse révolutionnaire, fut abattu ; le comité restait seul debout sur tant de ruines ; mais des éléments de discorde fermentaient déjà dans son sein. Robespierre, qui avait jusqu'alors marché sur la même ligne que Billaud, commençait à porter ses espérances plus loin qu'au partage de la puissance avec ses complices. La fête de l'Etre suprême, votée sur la demande, la loi du 22 prairial, présentée sans l'aveu du comité, révélèrent cette direction nouvelle. Dès lors, le comité de salut public se divisa en deux parties, qui se préparèrent en silence au combat. Billaud et Collot-d'Herbois, appuyés sur la presque totalité du comité de sûreté générale, se tinrent sur la défensive ; Robespierre, Couthon et St. Just résolurent de commencer l'attaque ;

Barère, incertain, flotta entre les deux partis, mais ses affections le rapprochaient de Collot et de Billaud. On préluda au combat dans la journée du 8 thermidor (26 juillet); les deux partis furent connaître leurs forces; Billaud fut voir qui en attaquant Robespierre, il entraînerait la majorité de la Convention; Robespierre comptait sur les Jacobins, sur la commune, sur tous les agents d'insurrection. Le lendemain, la lutte s'engagea; Robespierre fut vaincu. Les détails de cette journée appartiennent à d'autres articles (Voyez Robespierre, Collin, etc.) mais Billaud, Collot et Barère avaient espéré, en renversant leurs complices, conserver, en leurs mains, la redoutable puissance que Robespierre n'avait pas voulu partager avec eux. Il n'en fut point ainsi. Le mouvement qui avait entraîné la convention était plus fort que les moteurs n'avaient pu le croire. Le cri, plus de terreur! retentit dans toute la France, et bientôt des accusations terribles furent portées contre les débris de ce pouvoir sanglant. Les membres du comité de salut public, ne furent point réélus dans les fonctions qu'ils occupaient, depuis 14 mois. Leur agent, Fouquier-Tinville, porta sa tête sur l'échafaud. Eux-mêmes furent en butte à de vives dénonciations. La première attaque directe, dirigée contre eux par Lecointre (de Versailles) fut déclarée calomnieuse; mais Legendre l'ayant renouvelée peu de temps après (12 vendémiaire an III) elle fut soumise à l'examen d'une commission. Les députés dénoncés furent enfin mis en jugement devant la convention, où ils songèrent à se défendre autrement que par des paroles. Une insurrection formidable éclata contre la Convention, le 12 germinal. Cette assemblée fut envahie par une horde de factieux qui, mieux dirigés, auraient pu rétablir le règne de la terreur. La convention sortit victorieuse de cette attaque. Pour empêcher le renouvellement de pareilles scènes, elle lança contre les prévenus, un décret de déportation. Un mois plus tard, elle revint sur sa première décision, et ordonna la traduction des accusés devant le tribunal de la Charente Inférieure; mais il n'était plus temps: Billaud-Varennes et Collot d'Herbois étaient déjà partis pour Cayenne. Là, ils furent séparés; Billaud, envoyé dans les déserts de Sinnamari, y retrouva, deux ans plus tard, les victimes du 18 fructidor qui lui témoignèrent une insurmontable horreur. L'abbé Brottier seul, consentit à le voir et se lia d'amitié avec lui. Billaud, excepté de toutes les amnisties qui ont tour à tour été accordées, aux divers partis, a vécu 20 ans dans les déserts brûlants de la Guyane.

En 1816, cependant, il est parvenu à fuir le lieu de sa déportation; il s'est réfugié à New-York, où il n'a trouvé qu'horreur et mépris de sa personne. Au bout de quelques mois il a quitté le sol de la liberté et a trouvé un asile à St. Domingue. Le président Pétion lui accorda une pension dont il ne jouit que pendant un an, la mort l'ayant frappé au Port-au-Prince, vers la fin de 1819. Ses longues souffrances feraient gémir sur son sort, si bien ne se rappelait les actes exécrables qui ont signalé sa carrière politique. Il a publié:

Plus de ministres ou point de grâce, avertissement donné aux patriotes français et justifié par quelques citations tirées de l'affaire de Nancy. in 8° 1790.

Le dernier coup porté aux préjugés et à la superstition, in 8° 1790.

Le peintre politique, ou tarif des opinions actuelles, in 8° 1790.

Despotisme des ministres de France, 3 v. in 8° 1790

Diacéphalocratie, ou le gouvernement fédératif démontré le meilleur de tous pour un grand empire par les principes de la politique et les faits de l'histoire in 8° 1791.

Eléments du républicanisme, 1re partie in 8° 1793.

ces mémoires, écrits au Port au Prince en 1818 et publiés à Paris en 1821 2 vol. in 8°

Question du droit des gens: les Haïtiens possèdent-ils les conditions requises pour obtenir la ratification de leur indépendance? par un observateur philosophe. in 4° Port au Prince 1818.

On a de plus de Billaud-Varennes une foule de rapports et de discours prononcés à la Convention.

(4

Hoefer : Nouvelle biographie universelle, Paris, Didot, 1853, t. VI, col. 76.

Jacques Nicolas Billaud-Varenne, célèbre conventionnel, né à la Rochelle le 23 avril 1756, mort le 3 juin 1819. Son père, avocat et substitut du procureur-général au siège de cette ville, le destinant au barreau, lui fit faire son droit à Poitiers. Aimant le théâtre, avec passion, il essaya de faire jouer sur le théâtre de la Rochelle une comédie intitulée Une femme comme il y en a peu, où abondaient des allusions trop évidentes pour ses compatriotes ; mais la représentation ne put même pas se terminer. Quelques jours après, sur les instances de sa mère, Billaud entra en qualité de pensionnaire laïque au collège de Juilly, et fut nommé plus tard préfet d'études. En 1785 il vint à Paris exercer la profession d'avocat au Parlement ; et le flot de la révolution, qui montait, le trouva occupé à son livre sur le Despotisme des ministres de France. Dans 3 ouvrages publiés en 89 sous le voile de l'anonyme, il attaque avec violence le clergé, et dénonce, l'année suivante, les ministres dans son nouvel écrit : Gloire de ministres.

Membre de la société des amis de la Constitution, il propose, dès le premier juillet 1791, de remplacer la monarchie par le gouvernement républicain ; et, deux semaines après, il fit circuler dans Paris sa fameuse brochure : Acéphalocratie, dont le véritable titre était : République. Cette publication fut poursuivie judiciairement : Billaud trouva un asile chez l'historien Dulaure qui était alors son ami. Le 13 septembre 1791, Louis XVI accepta la Constitution faite par l'Assemblée Nationale, et accorda une amnistie générale ; Billaud put donc sortir de sa retraite et reparaître aux Jacobins, où il se distingua par ses opinions extrêmes. Nommé le 10 août 1792 membre de la Commune, puis substitut du procureur syndic en remplacement de Danton, il fit des sorties violentes « contre les tyrans. » Sa participation aux massacres de Septembre a été contestée ; mais, s'il n'y a pas directement prêté la main, ses discours n'y ont certainement pas été étrangers. Envoyé à Châlons pour surveiller les généraux suspects, Billaud revint, le 20 Sept.,

siégea à la Convention, où l'avaient appelé les électeurs de Paris. En 1793, il appuya la proposition de juger Louis XVI sans désemparer, demanda l'appel nominal, vota la mort du roi, de la reine et des ministres. Il accusa Custine d'avoir fait battre 30.000 français par 6000 ennemis; et Lanjuinais, d'avoir opéré la contre-révolution à Rennes. Il fit ordonner la publication des correspondances de toutes les autorités et sociétés populaires avec les députés de leurs départements et décréta l'envoi à l'abbaye des habitants de Toulouse dont la Convention avait ordonné l'arrestation. Il fit rapporter le décret qui défendait les visites domiciliaires pendant la nuit, et appuya la demande faite par les sections de Paris d'une armée révolutionnaire. Elu président de la Convention et membre du comité de Salut public, il fonda le Bulletin des Lois et organisa le gouvernement révolutionnaire. En 1794, il fut chargé, au club des Jacobins, de rédiger l'acte d'accusation de tous les rois; il présenta le rapport, suivi du décret par lequel la Convention s'engageait à établir la république démocratique et à punir tous ses ennemis. Il fit ajourner le décret qui supprimait le tribunal révolutionnaire. En 1795, à la suite d'une dénonciation portée par Lecointre contre lui, Billaud donna sa démission de membre du Comité de Salut public. Ayant été désigné par Legendre comme complice de Robespierre, la Convention, sur le double rapport de Merlin et de Saladin, décréta qu'il y avait lieu à examen. Enfin, dans la séance du 12 germinal an III, séance orageuse qui se prolongea jusqu'au 13, à six heures du matin, il fut décrété d'accusation avec Barrère, Collot d'Herbois et Vadier; et, en prairial suivant, déporté à Cayenne avec Collot d'Herbois. Après le 18 Brumaire, seul de tous les déportés, il refusa la grâce que lui envoyait le premier Consul. En 1816, obligé de fuir Cayenne que les Portugais restituèrent à la France, il se réfugia au Port au Prince, dans la république d'Haïti. Il y passa sa vie en donnant quelques consultations de droit et mourut pauvre et délaissé. Billaud Varenne n'a jamais publié de Mémoires, quoi qu'en aient dit les Biographes.

Robinet = Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire. Paris. T. I. p. 190.

(5)

(Non, le 13)
? Non, à 27 ans
? Non

Jacques Nicolas Billaud-Varenne, professeur et législateur, né à la Rochelle (Charente Inf^re) le 23 avril 1756 de Nicolas Simon Marie Billaud, avocat au siège présidial de la Rochelle et de Dame Henriette Suzanne Marchand, mort à Port au Prince (Haïti) le 3 juin 1819, entra très jeune dans la Congrégation de l'Oratoire, devint professeur et préfet au collège de Juilly, mais ayant voulu faire jouer au théâtre un opéra intitulé Morgan, fut congédié par ses supérieurs. Il se décida alors en 1785 à venir à Paris. Quand la Révolution éclata, il se fit connaître par la publication de quelques brochures et, après avoir été substitut du procureur de la Commune, fut élu, le 7 Sept 1792 membre de la Convention par le département de Paris. Il siégea à la Montagne et vota la mort de Louis XVI sans sursis. Envoyé en mission à Rennes au moment de l'insurrection vendéenne, il fit tous ses efforts pour enrayer ce mouvement royaliste. De retour à la Convention, il se prononça énergiquement contre les Girondins, fut de nouveau envoyé en mission dans les départements du Nord et du Pas de Calais et demanda que les troupes employées à l'intérieur marchassent sans délai aux frontières. Le 5 septembre il fut nommé président de la Convention et adjoint au comité de Salut public. Le 29 il fit décréter que le Tribunal criminel extraordinaire prendrait le titre de Tribunal révolutionnaire. Dans la journée du 9 thermidor qui eut pour conséquence le renversement de Robespierre, Billaud-Varenne joua un rôle très important et fut l'un des plus acharnés contre ce dernier. A ce temps de là, le 14 brumaire an III, vivement impressionné du mouvement réactionnaire qui commençait à se faire jour, il dénonça à la Tribune des Jacobins ceux qui voulaient enrayer la Révolution et dit que le temps était venu d'écraser les scélérats qui perdaient la République. De ce jour il devint un adversaire résolu de ces nouveaux réacteurs. Le 12 germinal an III, il fut décrété d'accusation avec ses amis Collot d'Herbois, Barère et Vadier et condamné à la déportation.

Arrivé à la Guyanne, il fut interné à Sinnamari où il resta pendant 20 ans. En 1816, il parvint à s'évader et arriva à Port au Prince. Le président de cette république, Pétion, lui fit une pension qu'il toucha jusqu'à sa mort.

On a de lui : Le dernier coup porté aux préjugés ; le Peintre politique ; le despotisme des ministres de France ; Eléments de républicanisme ; Opinions politiques et morales.

Biographie moderne, Paris, Alexis Eymery, 1815, t. I, p. 208.

16

Billaud-Varenne, député à la Convention Nationale, fils d'un avocat estimé de La Rochelle, il quitta cette ville à l'âge de 25 ans, se rendit à Paris, où il se fit recevoir avocat au Parlement et épousa ensuite une fille naturelle de M. de Verdun, fermier général, auquel il sauva plus tard la vie. D'un caractère ardent et d'un esprit ambitieux, il embrassa avec chaleur la cause de la Révolution, devint, après des fortunes diverses, procureur de la Commune de Paris, en 1792 et fut l'un des directeurs des massacres de Septembre. On ne peut douter de ce fait, quand on le voit se rendre à l'abbaye pendant les massacres et dire aux bourreaux : « Peuple, tu immoles tes plus grands ennemis et tu fais ton devoir ! » et présentant ensuite un de ces monstres à la Commune : « Voilà, dit-il, l'un de ces braves à qui la France doit une reconnaissance éternelle. » Nommé député de Paris à la Convention nationale, il proposa, dès la 1re séance, de décréter la peine de mort contre quiconque introduirait l'ennemi sur le territoire français, combattit Condet, qui accusait Robespierre, et provoqua plusieurs fois, dans le mois de Xbre, le jugement de Louis XVI. Croyant ensuite que cette affaire traînait trop en longueur, il voulut qu'on brisât le buste de Brutus, placé dans la salle des séances, et s'écria : « Cet illustre romain n'a pas balancé à détruire un tyran, et la Convention ajourne la justice du peuple contre un roi !!! » Il vota peu après sa condamnation à mort. A la nouvelle de la défection de Dumouriez, en 1793, il prétendit qu'on ne devait rien cacher au peuple : « C'est, dit-il, à la nouvelle de la prise de Verdun qu'il s'est levé et qu'il a sauvé la patrie » ; sous-entendant ainsi les affreux massacres de Septembre. Envoyé à Rennes, au moment où éclatait la guerre de Vendée, il chercha vainement à étouffer les mouvements insurrectionnels de la rive droite de la Loire

en accusa à cette occasion le Conseil exécutif de pusillanimité et même de trahison. Rentré à la Convention, il fit encore, le 17 mai, contre ce conseil une sortie violente, relativement à la nomination de Custines, de Houchard et de ces autres généraux et accusa formellement le premier d'être un ennemi de la patrie. Il contribua aussi puissamment à la révolution du 31 mai contre les Girondins, puis on le vit avec surprise, le 25 juin, accuser Jacques Roux de principes anarchiques à propos d'une adresse contre les riches. Le 14 juillet il fit un rapport étendu sur les principaux chefs du parti de la Gironde et sollicita contre eux le décret d'accusation. Il en obtint aussi un autre contre Golzerel et Santhonax, commissaires à St Domingue, qu'il qualifia de complices de Brissot. On le vit de nouveau à la tribune, le 29 août, pour demander que les troupes de l'intérieur marchassent à l'instant aux frontières et que tous les Français, depuis 20 jusqu'à 30 ans, fussent mis en réquisition; il appuya ensuite la demande faite par les sections de Paris d'une armée révolutionnaire; fit rapporter le décret qui défendait les visites domiciliaires pendant la nuit, et s'écria, à l'occasion du décret d'accusation contre Clavière et Lebrun, ex-ministres, "il faut que le Tribunal révolutionnaire s'occupe, toute affaire cessante, de les juger et qu'ils périssent avant 8 jours! Lorsque leurs têtes seront tombées ainsi que celle de Marie Antoinette, dites aux puissances coalisées contre vous, qu'un seul fil retient le fer suspendu sur la tête du fils du tyran et que si elles font un pas de plus sur votre territoire, il sera la première victime du peuple." Le soir même, la Convention le nomma son Président et l'adjoignit au Comité de Salut public pour surveiller les ministres. Le 7 octobre, il empêcha Ducos, Fonfrède et Vigée de prendre la parole pour leur défense; proposa de faire rendre à l'appel nominal le décret contre la Gironde et fit fixer pour la semaine le jugement de la Reine. Le 18 Novembre il fit décréter l'établissement d'un gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, malgré l'avis prophétique de Chabot, qui lui annonça qu'il en serait lui-même la victime. Depuis lors jusqu'au 9 thermidor, il fit successivement divers rapports et fit décréter la plus grande partie des mesures sanglantes qui signalèrent cette époque de notre révolution. Il avait jusque-là marché de concert avec Robespierre et l'avait aidé et servi avec zèle dans les comités. Mais, lorsque ces comités eux-mêmes se virent en butte aux poursuites du tyran, qui voulaient se défaire de ses complices, Billaud se montra un de ses premiers dénonciateurs, et ce fut lui qui, le 8 thermidor, l'attaqua avec le plus de hardiesse et lui porta les premiers coups. Le lendemain, 9, il se prononça de nouveau contre lui et contribua singulièrement à sa perte; mais, s'il avait sauvé sa vie aux dépens de celle de son complice, devenu son ennemi, il ne pouvait plus espérer de régner, au nom du comité de salut public, ainsi qu'il l'avait fait jusqu'alors. Le parti de Danton, qui l'accusait de la mort de son chef, le poursuivit individuellement dès le jour même de son triomphe sur Robespierre et le força de donner lui-même, 6 jours après, sa démission

de Membre du Comité de salut public. Dénoncé ensuite par l'écrivain de Versailles comme un des complices de celui qu'il venait d'écraser, il obtint néanmoins un décret portant que sa conduite avait été conforme au vœu national. Une autre dénonciation de Legendre, faite le 3 octobre, n'eut pas plus de succès que la première. Après avoir 99 temps gardé un silence dont se plaignaient les Jacobins, Billaud éclata enfin, le 4 Novembre, à leur Tribune, signala les progrès de la contre-révolution, et appela le réveil du lion, qui n'était, disait-il, qu'endormi. Ce discours produisit une sensation violente, et dès le lendemain, il fut accusé à l'assemblée d'avoir provoqué l'insurrection du peuple contre la Convention. Il avoua alors qu'il blâmait le système de modérantisme nouvellement adopté, et se plaignit de la mise en liberté des contre-révolutionnaires. Après avoir lutté longtemps contre ses ennemis, il fut enfin décrété d'accusation avec Collot, Barère et Vadier et condamné à la déportation, le 12 germinal an 3. Il fut mis de suite en route pour Cayenne. En arrivant dans cette île, il fut transféré dans l'intérieur du pays et séparé de Collot d'Herbois, qui y mourut bientôt. Tous lui, il vivait encore à Sinnamari, lorsque les déportés du 18 fructidor y arrivèrent et sa principale occupation, dans cet exil, était d'élever des perroquets. On croit qu'il existe encore aujourd'hui.

Biographie des Hommes Vivants, Paris, Michaud, septembre 1816, t. I, p. 347.

(7

Billaud-Varennes, fils d'un avocat de la Rochelle, naquit dans cette ville vers 1760, vint à Paris à l'âge de 25 ans, s'y fit recevoir avocat au Parlement et épousa une fille naturelle de M. de Verdun, fermier-général. Il embrassa, avec toute la violence de son caractère, la cause de la Révolution, et se fit connaître, dès le commencement des troubles, par la publication de ses pamphlets incendiaires. Il fut ensuite un des principaux chefs de la révolte du 10 août 1792 et devint, aussitôt après cette funeste journée, substitut du procureur de la commune de Paris. Il fut encore un des principaux directeurs des massacres de Septembre. Dans la conférence qui eut lieu pour préparer ces affreuses exécutions, quelqu'un ayant hésité de croire qu'on pût trouver assez de bras, Billaud répondit avec feu : « Il s'en trouvera. » Il voulut ensuite être lui-même témoin de ces atrocités ; et ce fut en présence des assassins qu'il s'écria : « Peuple, sois. » Lorsque le comité voulut retenir les effets des victimes réclamés par les bourreaux, il parla ainsi à ces derniers : « Respectables citoyens, vous avez bien mérité de la patrie ; la municipalité ne sait comment s'acquitter envers vous. Elle s'occupe de vous récompenser ; vous allez recevoir, en attendant, 24 livres chacun. Continuez votre ouvrage, braves gens .. etc. » Présentant ensuite l'un de ces monstres à la Commune : « Voilà, dit-il, l'un de ces braves à qui la France doit une

reconnaissance éternelle. » Envoyé 992 jours après, par la Commune de Paris, en mission dans les départements, il s'occupa de souffler dans tous les cœurs le patriotisme qui le dévorait; et sa nombreuse correspondance atteste que, dans tous les lieux où il passa, il fit d'ardents prosélytes. Cependant, arrivé à Châlons, son zèle n'eut pas autant de succès; et il y trouva les esprits moins disposés à accueillir ses fureurs. Irrité d'une apparence de résistance, il dénonça l'incivisme des habitants et de la municipalité. Un décret exprès de l'assemblée législative put seul empêcher les effets de cette dénonciation.

Nommé député à la Convention Nationale, le 27 sept., Billaud commença son rôle de législateur par proposer de substituer des arbitres aux juges des tribunaux. Trois jours après il vota pour faire décréter la peine de mort contre quiconque amènerait l'ennemi sur le territoire de la patrie. Le 29 octobre, il prit la défense de Robespierre, accusé par Louvet dans une motion que celui-ci fit en faveur de Rolland. Le 15 Xbre il fit passer le décret d'accusation contre l'ex-ministre Lacoste; et, quelques jours après, il accusa Rolland pour la non-exécution de ce décret. Billaud provoqua plusieurs fois le jugement de Louis XVI dans le courant de Xbre; et le 13, il proposa d'ajouter à l'acte d'accusation dressé par Barère l'article suivant: « La nation l'accuse d'avoir fait prêter aux Suisses, dans la matinée du 10 août le serment de soutenir sa puissance. La nation l'accuse d'avoir établi au château des Tuileries un bureau central, composé de plusieurs juges de paix, où se fomentaient les desseins criminels. La Nation l'accuse d'avoir donné ordre à Mandat, commandant de la garde nationale, de tirer sur le peuple par derrière, quand il serait entré dans les cours du château. Enfin la Nation le reproche l'arrestation du Maire de Paris, dans l'intérieur du château, pendant la nuit du 9 au 10 août. » Le même jour il appuya l'ajournement de la discussion qui allait s'établir sur la question de savoir s'il serait accordé un ou plusieurs conseils à Louis XVI. Enfin, cette discussion ayant été adoptée malgré son opposition, Billaud trouva qu'elle traînait trop en longueur; il fit une sortie virulente contre ceux qu'il appelait les amis du tyran et proposa de briser la statue de Bautus placé dans la salle des séances. Lorsqu'il s'agit de prononcer définitivement sur le sort du roi, Billaud se prononça fortement contre l'appel au peuple, et il demanda au cas où ce ridicule appel serait prononcé, si les Français des Grandes Indes, de l'Amérique

et des îles seraient aussi convoqués pour prononcer sur cet appel comme faisant partie du peuple français. Il vota la mort du monarque en ces termes : « La mort dans les 24 heures. » Lorsque, le 9 mars, on hésitait à donner de la publicité aux nouvelles de la défection de Dumouriez Billaud s'écria : « C'est, [illegible], à la nouvelle de la prise de Verdun que le peuple s'est levé et a sauvé la patrie », faisant allusion aux massacres qu'il avait dirigés à cette époque. Le 12 suivant, il dénonça à la Convention ses craintes sur le despotisme que pourraient exercer les juges du Tribunal révolutionnaire qu'il était question d'instituer, et proposa l'établissement d'un jury choisi par les départements pour le remplacer. Le même jour, il dénonça le ministre Clavière et Fournier, dit l'américain, celui-ci comme agent de toutes les émeutes populaires et le premier comme les favorisant de tout son pouvoir. Envoyé ensuite en mission dans le département d'Ille et Vilaine, Billaud écrivit à la Convention pour lui rendre compte de la position alarmante où se trouvait cette contrée, lui donna des détails positifs sur le commencement de la guerre de Vendée, ne dissimula ni les forces, ni les ressources des royalistes et finit par demander de nouvelles troupes. Ces forces ne lui ayant pas été envoyées au terme qu'il indiquait, il accusa le conseil exécutif de pusillanimité et de trahison et se hâta de prendre sa place dans le sein de la Convention pour lui rendre, disait-il, son énergie républicaine. Le 17 mai, il fit une sortie violente contre le conseil exécutif, relativement à la liste des officiers des états-majors et déclara ne vouloir prendre aucune part à une délibération qui avait pour but d'approuver la nomination de Custine et de Houchard au commandement en chef des armées du Nord et du Rhin. Le 27, il accusa le premier de ces 2 généraux d'avoir trahi la république en faisant battre 30.000 français par 6.000 ennemis. Lorsque Lanjuinais se déclara contre la révolution du 31 mai, Billaud l'accusa d'avoir opéré la contre-révolution à Rennes en épargnant et même en favorisant les royalistes de cette ville. Le lendemain, il réclama l'accusation par appel nominal des députés du parti de la Gironde, et demanda le renvoi au Comité de Salut public, pour faire le rapport séance tenante d'une pétition présentée au nom des autorités révolutionnaires de Paris, dans laquelle, après avoir proposé différentes mesures de salut public, les pétitionnaires finissaient par dire : « citoyens, le peuple est las d'ajourner sans cesse l'instant de son bonheur ; il le laisse encore un instant entre vos mains ; sauvez-le, ou nous vous déclarons

qu'il va se sauver lui-même."

Le 25 juin, Billaud accusa Jacques Roux de principes anarchiques, à l'occasion d'une adresse contre les riches. Le 15 juillet, il lut une espèce d'acte d'accusation contre les principaux chefs du parti de la Gironde; et il les fit mettre en jugement; il fit même comprendre, le lendemain, dans ce décret, Polverel et Sonthonax, commissaires à St-Domingue, comme étant attachés à Brissot. Le 1 août, la Convention l'envoya dans les départements du Nord et du Pas de Calais; et il fut tellement alarmé des progrès que faisaient sur cette frontière les puissances alliées, qu'étant aussitôt rentré à la Convention, il demanda que toutes les troupes de l'intérieur fussent dirigées sur ce point et que tous les Français de 20 à 30 ans fussent mis en réquisition. Le 5 septembre, il appuya la demande que firent 99 sections de Paris d'une armée révolutionnaire, fit rapporter le décret qui défendait les visites domiciliaires pendant la nuit; et, le même jour, à l'occasion du décret d'accusation contre Clavière et Lebrun, "il faut, s'écria-t-il, que le Tribunal révolutionnaire s'occupe toute affaire cessante ... etc." Le soir même, la Convention le nommait son président pour surveiller les Ministres, au comité de Salut public, dont il se vit bientôt obligé de défendre les opérations. Après avoir rejeté sur les ennemis de la République les accusations dirigées contre ses membres, il déclara que ce comité avait pris de grandes mesures; que la république avait sur pied dix huit cent mille défenseurs et que cent mille étaient prêts à descendre en Angleterre. Le 7 octobre, il empêcha Ducos, Fonfrède et Vigée, de prendre la parole pour leur défense, proposa de faire rendre à l'appel nominal le décret contre la Gironde et fit fixer pour la semaine suivante le procès de la reine. Le 29, il fit décréter que le Tribunal criminel extraordinaire prendrait le nom de Tribunal révolutionnaire. Le 10 Novembre, Chabot, ayant demandé que les députés jouissent, ainsi que les particuliers, du droit de ne pas être arrêtés sans avoir été entendus, dit prophétiquement à Billaud qu'il serait à son tour victime de la Révolution. Le 18, Billaud fit, au nom du comité de Salut public, un rapport sur l'établissement d'un gouvernement provisoire révolutionnaire; et c'est sur les bases de ce rapport que le gouvernement révolutionnaire fut organisé. Le 25 Xbre il fit rejeter la proposition de nommer le Comité de

Salut public comité de gouvernement. C'est la Convention, dit-il, qui doit seule gouverner. Le 1 janvier 1794 il fit décréter l'exécution, à la tête des armées, de tout général ou fournisseur condamné à mort. Il demanda ensuite que la Convention se rendît en masse à la fête du 21 janvier, et il fut désigné le lendemain par les Jacobins pour rédiger l'acte d'accusation de tous les rois. Le 14 mars il développa à ce club la conspiration d'Hébert et fit prêter à tous ses membres le serment d'exterminer tout conspirateur. Deux mois avant le 9 thermidor an II (27 juillet 1794) il fit une sortie contre Fallien, qui se plaignait de l'espionnage attaché par les comités aux pas des représentants qui leur déplaisaient et il donna à entendre que ces Verrens étaient l'accent du crime qui cherche à se dérober au supplice. Enfin cet homme cruel montra dans toutes les circonstances une férocité qui fut remarquée, même à cette époque. Jusque-là il avait marché de concert avec Robespierre; il avait presque toujours été le rapporteur et le panégyriste de ses épouvantables conceptions; il l'avait servi avec zèle dans les Comités. Mais, lorsque ces comités eux-mêmes se virent en butte aux poursuites du tyran qui voulait se défaire de ses complices, Billaud se montra un de ses premiers dénonciateurs. Ce fut lui qui, le 8 thermidor an II, (26 juillet 1794) l'attaqua avec le plus d'audace et lui porta les premiers coups avec son énergie ordinaire. Le lendemain, 9 thermidor, il se prononça de nouveau contre son collègue et contribua à sa perte. Six jours après, il donna de lui-même sa démission du comité de Salut public. Dénoncé le 28 août par Lecointre de Versailles comme un des complices de celui-ci qu'il avait aidé à renverser, il obtint un décret qui déclara que sa conduite avait été conforme au vœu national. Legendre prit encore la parole contre lui le 3 octobre, et renouvela toutes les inculpations de complicité avec Robespierre. Billaud eut encore l'adresse de faire écarter, par l'ordre du jour, ce nouvel orage. Après avoir gardé un silence dont se plaignaient les Jacobins, il éclata le 12 Novembre à leur tribune, signala les progrès de la contre-révolution, et appela le réveil du lion qui n'était, disait-il, qu'endormi, en déclarant que le temps était venu d'écraser les scélérats qui perdaient la république. Ce discours produisit une sensation violente; mais, dès le lendemain, son auteur fut accusé à l'assemblée d'avoir provoqué l'insurrection du peuple. Billaud avoua qu'il blâmait le système de modérantisme nouvellement adopté. Il se plaignit qu'on avait mis en

liberté Madame de Courzel, et de ce qu'on protégeait la contre-révolution. après avoir lutté longtemps contre ses ennemis, il fut enfin décrété d'accusation avec Collot, Barère et Vadier, sur un rapport fait par Saladin au nom de la commission des 21 et condamné à la déportation à la Guyane le 12 germinal an III (1 avril 1795). Il fut arrêté le lendemain. Le décret de la déportation fut rapporté qq. temps après, lors de la 2e insurrection de prairial. La Convention ordonna qu'il serait traduit devant le Tribunal criminel de la Charente Infre pour y être jugé. Cet ordre arriva trop tard : il était déjà en route pour Cayenne. En arrivant dans cette île, il fut transféré dans l'intérieur du pays et séparé de Collot d'Herbois qui y mourut bientôt.

Pour lui, il était à Sinamari, lorsque les déportés du 18 fructidor an V (4 sept. 1797) y arrivèrent. On pense bien qu'ils l'y accablèrent de leur mépris, et qu'il ne fut regardé par eux que comme une bête féroce. Ramel prétend cependant qu'il se lia avec l'abbé Brothier, qui s'attira, par cette conduite, l'animadversion de la plupart de ses compagnons d'infortune ; mais ce fait est destitué de toute vraisemblance. La principale occupation de Billaud, dans cet exil, était alors d'élever des perroquets. Des avis parvenus en Europe à la fin de 1815, ont annoncé qu'il y vit encore dans une habitation qu'il a acquise ; qu'il jouit de la plus parfaite tranquillité et sans éprouver le moindre remords de sa conduite politique, disant qu'il n'a rien fait qu'en homme d'état. (Suit la liste de ses ouvrages)

D.

Arnault : Nouvelle biographie des contemporains. Paris, 1821, t. III, p. 22.

(8)

Billaud-Varenne, après avoir joué un rôle d'une horrible importance sur la scène politique et avoir passé environ 20 ans dans les déserts de Synamary, est mort depuis 2 ans environ au Port-au-Prince, île de Ste Domingue, où il vivait d'une pension que le président Pétion lui avait accordée. Fils d'un avocat de la Rochelle, il entra d'abord dans la Congréga-tion de l'Oratoire de Jésus et fut longtemps préfet des études au collège de Juilly, où il eut pour confrère le Rév. Père Fouché et l'honnête E.L.B. Bailly, dit de Juilly, qui furent ses collègues à la Convention. Billaud n'avait pas toujours détesté les rois. En 1783, époque

? Non ? Non
? Non
? Non, pas encore

où la découverte de Montgolfier occupait toutes les têtes, ses écoliers ayant fabriqué une montgolfière en papier, le P. Billaud y attacha cette inscription :

« Les boules de savon ne sont plus de notre âge ;
En changeant de ballon, nous changeons de plaisirs ;
S'il portait à Louis notre plus tendre hommage,
Le vent le soufflerait au gré de nos désirs. »

Sous l'habit ecclésiastique, Billaud-Varennes cachait des goûts un peu profanes : il aimait le théâtre avec passion, et tout en surveillant sa classe, il faisait des tragédies. Cela fut découvert et le scandale qui en résulta, le détermina à quitter une société trop rigide. Il avait alors à peine 25 ans. Se destinant au barreau, il vint à Paris pour y faire son droit. Il y épousa une fille naturelle de M. de Verdun, fermier général. Jusque-là Billaud-Varennes n'avait donné lieu, en aucune manière, de prévoir ce qu'il serait par la suite ; il ne s'était montré que paisible et raisonnable. La Révolution éclata ; il embrassa la cause populaire avec fureur. C'est par des écrits qu'il signala d'abord ses opinions. En 1790 il publia plusieurs pamphlets dans les principes du temps. En 1791, il n'avait encore exercé aucune fonction. A cette époque, il défendit dans une brochure intitulée la Céphalocratie le système du gouvernement fédératif ; un an après, il avait changé d'avis. Commissaire de la Commune de Paris, il en conçut et en dirigea les plus atroces opérations. C'est alors que, pendant les massacres de septembre, un pied dans le sang, un autre appuyé sur un cadavre, il encourageait les assassins en leur promettant des récompenses. Envoyé en mission, il y fut l'un des plus ardents apôtres du républicanisme. A Chalon-sur-Saône, il trouva quelque résistance, et dénonça cette ville comme incivique ; mais un décret de l'Assemblée législative vengea de cette calomnie les habitants de Chalon. Député à la Convention, il proposa de substituer les arbitres aux juges et vota la peine de mort contre quiconque amènerait l'ennemi sur le sol français. Il s'éleva contre Louvet, éloquent accusateur de Robespierre. Les ministres Roland et Lacoste furent tour à tour en butte à ses homicides déclamations. Dans le procès du roi, il figure en première ligne, non des juges, mais des ennemis de ce prince ; il s'oppose à ce que Louis XVI se choisisse des conseils ; il veut qu'il soit jugé sans désemparer, et par des apostrophes imprévues il parvient quelquefois à entraîner l'assemblée. Après le déplorable événement du 21 janvier, il semble se reposer un moment, ou du moins agit avec moins de violence. Il se plaint des intrigues de Roland, il veut que le peuple soit instruit de toutes les démarches du gouvernement. Il redoute la tyrannie que le

Tribunal révolutionnaire peut opérer. Après avoir de nouveau dénoncé les ministres, il part pour remplir sa mission dans le Département d'Ille et Vilaine. De là, il expose sans ménagement l'état du pays qu'il parcourt, et demande en vain des secours à la Convention. Toujours écrivant, toujours accusant, il s'irrite contre ce qu'il appelle la pusillanimité du pouvoir exécutif. Dans la même missive il accuse Languinais, dénonce Custine, s'emporte contre Houchard, combat Barrère et accuse en masse tous les administrateurs d'Ille et Vilaine. De retour à la Convention, il remit toutes ses forces contre la Gironde dans tout le reste de sa vie politique, on le voit combattre à la tête des révolutionnaires et proposer contre les opprimés les plus horribles mesures. Envoyé une seconde fois en mission dans les départements du Nord et du Pas de Calais, il apporte sur ce point de la France la terreur qui marchait à sa suite. La Convention le vit de nouveau siéger sur ses bancs pour y accuser les ministres Clavière et Lebrun. « Il faut, dit-il, que le tribunal révolutionnaire s'occupe, toute affaire cessante, de les juger et qu'ils périssent avant 8 jours. » Nommé président de la Convention, il impose silence aux Girondins accusés qui voulaient parler pour leur défense. Il organise le gouvernement révolutionnaire, conception terrible et profonde, qui, méditée et mise en œuvre par un génie infernal, excite un étonnement mêlé d'horreur. Tels sont les sentiments qu'il est impossible de ne pas éprouver en lisant le Code révolutionnaire proposé par Billaud le 18 brumaire de l'an 2 (18 oct 1793) et le rapport dans lequel il en développe les bases. Depuis cette époque désastreuse il est incessamment l'organe de tant de dénonciations et d'accusations qu'il est difficile d'en conserver à l'histoire le souvenir déplorable. Cet homme funeste trouvait souvent dans son audace des mouvements d'une haute éloquence. Le 8 thermidor, lorsque Robespierre fut attaqué, il l'écrasa de sa parole. Vainement accusé lui-même par Lecointre de Versailles, il se soutint encore à la Convention, lorsque ses ennemis y dominèrent. Cependant, une accusation portée contre lui, contre Collot, Barrère et Vadier, l'atteignit enfin. Déporté dans les forêts de la Guyanne, sa fougueuse énergie dut le dévorer lui-même et venger tant de victimes qu'un supplice plus court n'eût pas satisfaites. Ce qu'il y a de plus remarquable dans sa destinée, c'est qu'après avoir dans son pays substitué la Terreur à la liberté, son dernier asile a été le berceau d'une république naissante; c'est que, grâce à la générosité d'un peuple ami de l'ordre et des lois, celui qui éleva tant d'échafauds est mort paisible sous la protection de l'humanité et de la liberté. On sera peut-être surpris de ne pas trouver ici une longue énumération de crimes particuliers: l'histoire du Temps n'en reproche guère à Billaud-Varennes, mais elle constate qu'il n'est pas un crime public auquel il n'ait participé, pas une loi révolutionnaire qu'il n'ait provoquée ou souscrite et pas un massacre ou un assassinat politique dont il n'ait été complice. Il existe de lui une tragédie non imprimée, intitulée Tolérate elle est en 5 actes et mêlée de chœurs. Les sentiments et les opinions qu'on y voit dominer, portent à croire que, lorsqu'il la composa, Billaud n'était plus de l'Oratoire.

Société de gens de lettres = Biographie universelle, Paris, Furne, 1838, t. I, p. 371

(9)

Erreurs

Jacques Nicolas Billaud-Varennes, né à La Rochelle en 1762, entra de bonne heure à l'Oratoire, fut très jeune préfet des études à Juilly, quitta la Congrégation, se fit recevoir avocat à Paris et se maria. Membre de la Commune en 1792, il fut l'un des plus ardents instigateurs des massacres de septembre. Porté ensuite à la Convention, non seulement il y vota la mort du roi, mais il s'opposa à ce qu'on lui donnât des défenseurs, entra dans le Comité de Salut public, dont il partagea les fureurs. Après le 9 thermidor, il fut déporté à Cayenne avec Collot d'Herbois. Échappé du lieu de sa captivité, il se rendit dans le Mexique, entra profès sous le nom de Polycarpe Varénas dans le couvent des Dominicains de Porto Rico, embrassa le parti des colons insurgés contre la métropole et plus d'une fois faillit partager le sort destiné à leurs chefs lorsqu'ils étaient prisonniers. Obligé de fuir le continent, il alla demander un asile à Pétion, alors président d'Haïti, qui le nomma son secrétaire. Après la mort de Pétion, Boyer, son successeur, qui méprisait Billaud-Varennes, refusa de l'employer. Il vint alors habiter Philadelphie, où il vécut de la pension que lui avait assurée Pétion, et mourut en 1819. (Suit la liste de 3 ouvrages.)

Le seul biographe à raconter cela.

Biographie moderne, Leipzick, Paul Jacques Besson, 1806, t. I, p. 225 :

(10)

Billaud-Varennes, avocat et ex oratorien, né à la Rochelle qu'il quitta quelques années avant la Révolution. En 1792, il fut substitut du Procureur de la Commune de Paris et devint un des directeurs des massacres de Septembre. Prudhomme assure dans son Histoire des Crimes de la Révolution que, dans une conférence qui eut lieu pour préparer ces affreuses exécutions, qu'un ayant dit qu'on ne trouverait pas assez de tueurs, Billaud répondit avec feu, il s'en trouvera ! En effet, s'étant rendu à l'abbaye pendant les massacres, il dit aux bourreaux : « Peuple, tu immoles des plus grands ennemis, tu fais ton devoir ! » et lorsque le Comité voulut retenir les effets des victimes y réclamés par les égorgeurs, Billaud leur parla ainsi : « Respectables citoyens, vous avez bien mérité de la patrie ; la municipalité ne sait comment s'acquitter envers vous : elle s'occupe de vous récompenser ; vous allez recevoir, en attendant, 24 livres chacun. Continuez, braves gens, votre ouvrage ... etc. » Présentant ensuite un de ces monstres à la commune : « Voilà, dit-il, l'un de ces braves à qui la France doit une reconnaissance éternelle. » Dans le même

mois, il fut envoyé à Châlons comme commissaire de la Commune de Paris ; il en dénonça la municipalité pour incivisme. L'assemblée législative repoussa cette inculpation par un décret particulier. Nommé député de Paris à la Convention Nationale, dès la 1re séance, il proposa la peine de mort contre quiconque introduirait l'emprunt sur le territoire français. Le 29 octobre, il combattit Louvet qui accusait Robespierre et en Xbre il prorogua plusieurs fois le jugement de Louis XVI. Il s'opposa à ce qu'on lui donnât des conseils ; et trouvant que cette affaire traînait trop en longueur, il proposa de briser le buste de Brutus placé dans la salle des séances. Enfin il vota sa condamnation à mort. Lorsque, le 9 mars, on hésitait à donner de la publicité aux nouvelles de la défection de Dumouriez, Billaud s'écria qu'il ne fallait rien cacher au peuple .... Le 12, il dénonça Fournier l'américain comme agent de toutes les émeutes populaires. Envoyé à Rennes avec Sevestre, au moment où éclatait la guerre de la Vendée, il chercha à étouffer les mouvements insurrectionnels sur la rive droite de la Loire. Il demanda des forces et accusa le conseil exécutif de pusillanimité et même de trahison. Rentré à la Convention, il fit encore, le 17 mai, contre ce conseil, une sortie violente relative à la nomination de Custine, de Houchard et de quelques autres généraux ; et le 27 il accusa formellement le premier. Lorsque Lanjuinais se déclara contre le 31 mai, Billaud lui reprocha d'avoir opéré la contre révolution à Rennes. Le lendemain, il réclama l'accusation par appel nominal des députés du parti de la Gironde. Le 29 juin, il accusa Jacques Roux de principes anarchiques, à l'occasion d'une adresse contre les riches. Le surlendemain, il fut nommé secrétaire. Le 15 juillet il fit un travail étendu sur les principaux chefs du parti de la Gironde et demanda contre eux le décret d'accusation. Ensuite il fit lancer ce décret contre Polverel et Santhonax, commissaires à St Domingue, comme étant attachés à Brissot. Le 1 août il fut envoyé dans les départements du Nord et du Pas de Calais. Rentré à la Convention le 29, il demanda que les troupes de l'intérieur marchassent à l'instant aux frontières et que tous les Français, depuis 20 jusqu'à 30 ans, fussent mis en réquisition. Le 5 septembre il appuya la demande faite par les sections de Paris d'une armée révolutionnaire ; fit rapporter le décret qui défendait les visites domiciliaires pendant la nuit ; et, le même jour, à l'occasion du décret d'accusation contre Clavière et Lebrun : « Il faut, s'écria-t-il, que le tribunal révolutionnaire s'occupe ... et » Le soir même, la Convention le nomma son président et l'adjoignit au comité de salut public pour surveiller les ministres. Et le 25 il se vit obligé de défendre les opérations de ce comité. Après avoir rejeté sur les ennemis de la république, les accusations dirigées contre lui, il déclara qu'il avait pris de grandes mesures ; que la République avait sur pied 1800 mille défenseurs et que 100.000 h. étaient prêts à descendre en Angleterre. Le 7 octobre, il empêcha Ducos, Fonfrède et Vigée de prendre la parole pour leur défense ; proposa de faire rendre à l'appel nominal le décret contre la Gironde et fit fixer pour la semaine le jugement

de la Reine. Le 29, il fit décréter que le tribunal criminel extraordinaire prendrait désormais le nom de tribunal révolutionnaire. Le 10 Nov., Chabot ayant fait la motion que les députés jouissent, ainsi que les particuliers, du droit de ne pas être arrêtés sans avoir été entendus, dit prophétiquement à Billaud qu'il était désigné pour être à son tour victime de la Révolution. Le 18, Billaud fit, au nom du comité de Salut public, un rapport sur l'établissement d'un gouv. prov. rév., et c'est sur les bases de ce rapport que le gouv. révol. fut organisé. Le 29 X, il fit rejeter la proposition de qualifier le Comité de Salut public, comité de gouvernement. « C'est la Convention, dit-il, qui doit seule gouverner. Le 1 janvier 1794, il fit décréter l'exécution à la tête des armées de tout général ou fournisseur condamné à mort. Il demanda ensuite que la Convention se rendît en masse à la fête du 21 janvier et fut désigné le lendemain par les jacobins pour rédiger l'accusation de tous les rois. Le 14 mars il développa à ce club la conspiration d'Hébert, et fit prêter à tous les membres le serment d'exterminer tout conspirateur. Deux mois avant le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), il fit une sortie contre Tallien, qui se plaignait de l'espionnage attaché par les comités aux pas des représentants et il donna à entendre que ces terreurs étaient l'accent du crime qui cherche à se dérober au supplice. La division n'avait pas encore désuni les membres du gouvernement, et jusque-là Billaud avait marché avec Robespierre. Il l'avait aidé à opérer la révolution du 31 mai 1793 et l'avait servi avec zèle dans les comités; mais, lorsque ces comités eux-mêmes se virent en butte aux poursuites du tyran qui voulait se défaire de ses complices, Billaud se montra un de ses premiers dénonciateurs. Ce fut lui qui, le 8 thermidor (26 juillet 1794) l'attaqua avec le plus de hardiesse et lui porta les premiers coups avec son énergie ordinaire. Le lendemain, 9 thermidor, il se prononça encore contre lui et contribua à sa perte. Six jours après il donna de lui-même la démission du Comité de Salut public. Dénoncé le 28 août par Lecointre de Versailles, comme un des complices de celui qu'il avait aidé à écraser, il obtint un décret qui déclara que sa conduite avait été conforme au voeu national. Legendre prit encore la parole contre lui le 3 octobre, et renouvela toutes les inculpations de complicité avec Robespierre. Billaud eut encore l'adresse de faire écarter par l'ordre du jour ce nouvel orage. Après avoir quelque temps gardé le silence, silence dont se plaignaient les Jacobins, il éclata le 4 Novembre à leur tribune, signala les progrès de la contre-révolution, et appela le réveil du lion qui n'était, disait-il, qu'endormi, en déclarant que le temps était venu d'écraser les scélérats qui perdaient la république. Le discours produisit une sensation violente; et dès le lendemain, il fut accusé à l'assemblée d'avoir provoqué l'insurrection du peuple contre la Convention. Il avoua qu'il blâmait le système de modérantisme nouvellement adopté. Il se plaignit de ce qu'on avait mis en liberté Madame de Tourzel et de ce qu'on protégeait les contre-révolutionnaires

après avoir lutté longtemps contre ses ennemis, il fut enfin décrété d'accusation avec Collot, Barère et Vadier sur un rapport fait par Saladin, au nom de la commission des 21 ... etc

(Le reste comme dans la Biographie des Hommes vivants de Michaud) N° 7

(11 Charles Hamel : Histoire de l'Abbaye et du collège de Juilly, Paris, Gervais, 1888, p. 296.

Le P. Billaud, qui devint si effroyablement célèbre sous le nom de Billaud-Varennes et que ses élèves, d'ordinaire fort bons juges des qualités ou des défauts de leurs maîtres, n'appelaient à Juilly que le bon P. Billaud, est un de ces trop nombreux exemples de l'influence redoutable des milieux divers dans lesquels l'homme est jeté tout à tout, mais aussi de cette triste dualité de notre être, qu'on rencontre également dans Lebon, dans Carrier et dans Fouquier-Tinville et qui faisait dire à Joseph de Maistre : « Je ne sais pas ce que c'est qu'un scélérat ; mais j'ai pénétré dans les replis de la conscience d'un honnête homme, et je suis épouvanté en sondant les mouvements secrets de son cœur. »

Né à la Rochelle en 1762 et fils d'un avocat de cette ville, Jean Nicolas Billaud, à peine sorti des bancs du collège, s'était enrôlé dans une troupe de comédiens. Rentré en grâce avec son père, il se fit des ennemis par des vers satiriques et par une comédie outrageante pour les dames de la Rochelle et, resté sans ressources et sans appui, il se décida à se faire admettre dans l'Oratoire et fut envoyé, à 21 ans, à Juilly comme Préfet des études. Mais il eut beau voiler ses antécédents sous les dehors d'une humilité feinte et inscrire sur une mongolfière de papier ce quatrain royaliste de sa composition :

Les globes de savon ne sont plus de notre âge.
En changeant de ballon nous changeons de plaisirs.
S'il portait à Louis notre premier hommage,
Les vents le souffleraient au gré de nos désirs. (Vers cités par Arnault)

le P. Pelet ne se trompa pas sur son compte, et dans une note qu'il donne sur lui au P. Général en 1784, il l'apprécie ainsi : Billaud. A en juger par la manière dont il lit le latin, ... etc (C'est la note du P. Mérault de Bizi, supérieur de l'Institution que Hamel attribue à tort au Supérieur de Juilly.)

De nouvelles poésies, peu classiques, ne tardèrent pas à l'en faire expulser. Il quitta Juilly aux vacances de 1784, se fit recevoir avocat à Paris, l'année suivante et se maria à une fille naturelle du fermier général M. de Vaudeuil. D'une ambition effrénée, il se jeta avec fureur dans le mouvement révolutionnaire ; il se signala dès 1789, par un ouvrage sur le Despotisme des Ministres des finances, se lia avec Marat, Robespierre et tous les démagogues les plus exaltés, et se fit un des orateurs du club des Jacobins et le promoteur de l'insurrection du 10 août. Devenu substitut du procureur de cette commune de Paris, qui fit trembler l'Assemblée législative, il prépara et fit exécuter les massacres de Septembre. Envoyé, à tous ces titres, comme député à la Convention avec le comédien Collot d'Herbois, il se fit remarquer par sa soif de

sang dans ses missions à Meaux, à Châlons et à Rennes, où il se vantait d'avoir mis la Terreur à l'ordre du jour; il se montra cruel dans le procès de Louis XVI, devint président de la Convention le 10 sept. 1793 et fut adjoint au comité de Salut public, au nom duquel il fonda le Bulletin des lois et organisa le gouvernement révolutionnaire. Au 9 thermidor il se tourna contre Robespierre; mais il ne put se dérober lui-même à l'indignation et à la vindicte publiques. Condamné par la Convention le 1 avril 1795, il fut déporté à Cayenne. En 1816, il parvint à s'évader et alla mourir, trois ans plus tard, au Port-au-Prince où le président de St-Domingue, Pétion, l'avait accueilli et lui faisait une pension. Un ancien espion du comité de Salut public, Vilate, qui l'avait bien connu, l'a dépeint sous les traits hideux d'un homme bilieux, « inquiet et faux, pétri d'hypocrisie, se laissant pénétrer par ses efforts mêmes à se rendre impénétrable; ayant toute la lenteur du crime qu'il médite et l'énergie concentrée pour le commettre et une ambition qui ne peut souffrir de rivaux; morne d'ailleurs, silencieux, le regard veillant et convulsif, marchant comme à la dérobée et montrant dans sa figure pâle et sinistre les symptômes d'un esprit aliéné. »

Que cette démence n'avait-elle été le prélude de ses forfaits au lieu d'en être le châtiment! Malheureusement sa puissante énergie, ses talents et jusqu'à ses dernières paroles rendent le doute impossible. « Je souffre justement, disait-il dans son exil, car j'ai versé le sang humain. Mais si j'étais encore dans les mêmes circonstances, je voudrais remplir la même carrière. On ne peut pas gouverner un État en temps de révolution comme dans un temps calme. Il fallait employer les moyens extrêmes, et je ne suis pas désavoué. Il y en a qui ont donné leur vie. J'ai fait plus; j'ai donné mon nom. J'ai permis de douter de ce que j'étais. La postérité même ne me rendra pas justice. J'en ai plus de mérite et de gloire à mes propres yeux. » Monologue de théâtre, aussi révoltant que son auteur, dont les aveux n'ont même pas le mérite de la franchise et dont les abominables épicures trahissent, jusque dans leur formule calculée, le fiel de la haine et la folie de l'orgueil.

Abbé Delarc = L'Église de Paris pendant la Révolution française Paris, Desclées, 1897

T. II, p. 212 cite Billaud Varennes parmi les coupables et dit de consulter:

Granier de Cassagnac: Histoire des Girondins et des massacres de Septembre, T. II, p. 31

Mortimer-Ternaux: Histoire de la Terreur, 3e édition, T. III, p 188 et suiv., p. 515 et suiv.

Taine: La conquête jacobine, ch. IX.

H.III, p. 201 — Le rend responsable de la loi du 22 prairial an II. (10 juin 1794)

Henri Vallon : Le Tribunal révolutionnaire, Paris, Plon, 1899

T. I, p. 14, 108, 121, 150, 151, 172, 205, 270, 328, 342

T. II, p. 31, 70, 211, 334, 358, 398, 447, 452, 519, 527, 533, 549

A Consulter :

M. Gros = Le Comité de Salut public de la convention Nle, Paris, Plon, 1 vol in 8

Paul Gaulot = Histoire anecdotique de la Convention Nle (21 Sept 1792 – 26 oct. 1795) Paris, Plon, 1 vol in 8

Barruel = abrégé des Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme, Londres, 1798.

Gustave Gautherot = Histoire politique des massacres de Sept. 1792, Beauchesne, 1927. Il cherche à établir les vraies responsabilités.

L'abbé Cordier = Les Martyrs et bourreaux, 2 vol

Mathon de la Varenne = Histoire particulière des événements qui ont eu lieu en France pendant les mois de juin, juillet, août et septembre 1792. Paris, 1795, in 8

Mercier (le Girondin) Mémoire sur les journées de Septembre.

Le Nôtre : Vieilles maisons, vieux papiers. Paris, Perrin, 1930, 3e série, pages 273 et suivantes :
Les deux femmes de Billaud-Varenne.

M.M. 617, p. 169 =

le Conf. Jacques Nicolas Billaud, laïc, du diocèse et de la ville de la Rochelle, né le 23 avril 1756 de Nicolas Simon Marie Billaud, avocat au Parlement et siège présidial de La Rochelle et d'Henriette Suzanne Marchand, ayant fait ses humanités en notre collège de Niort, sa philosophie au collège de la Rochelle, entré à Paris le 1 mars 1783 admis le 14. Pension ordinaire et l'entretiendra. En marge : sorti mal.

Curriculum vitæ

23 avril 1756 – Né à la Rochelle

– Fait ses humanités au collège oratorien de Niort

– Fait sa philosophie au collège de La Rochelle

– Son père, le destinant au barreau, lui fait suivre les cours de droit à Poitiers.

– Il s'enrôle dans une troupe de comédiens et se brouille avec son père.

– Le père ayant pardonné à la prière de la mère, il rentre au foyer et compose une comédie intitulée Une femme comme il y en a peu, comédie outrageante pour certaines dames de la Rochelle à cause des allusions par trop apparentes qu'elle renferme. Il essaie de la faire jouer sur le théâtre de la ville; mais la représentation dut être arrêtée à cause des sifflets.

– Rebrouillé avec son père. Est sans ressources.

– Mme Billaud, insistant, décide son fils à entrer à l'Oratoire, en attendant mieux

– Elle sollicite la recommandation d'un oratorien, originaire lui-même de La Rochelle, le Père Nicolas Fournial, qui s'était jadis intéressé à l'enfant au collège de Niort et qui depuis ~~des~~ 3 années déjà prêchait des missions dans la région.

Le P. Nicolas Fournial, né à La Rochelle le 24 juillet 1742, entré prêtre à l'Oratoire le 21 sept. 1770, employé d'abord au collège de Niort, puis dans les paroisses de La Rochelle, dans les grands séminaires, résidait à Niort depuis 1780 en qualité de missionnaire.

Le 1 mars 1783 – Billaud arrive à l'Institution de Paris (noviciat) âgé de 27 ans, promettait de payer la pension ordinaire (250 livres) et de s'entretenir durant le temps de ses études. Il lui est permis le 14 du même mois de suivre les cours de l'Institution.

– L'épreuve ne tourne pas en sa faveur. (admis à l'épreuve, disent les registres) Le supérieur de l'Institution, le P. Mérault de Bizi eut vite fait de deviner son caractère (voir son appréciation) et conclut nettement qu'il n'est pas « fait pour l'Oratoire. » Le temps de l'épreuve ne devait pas être ~~terminé~~ prolongé.

octobre 1783 — Malgré ce jugement peu favorable, sur les instances de Mme Billaud et du D. Fournial les supérieurs l'envoient pour essai à l'académie royale de Juilly. Il est préfet de chambre commune, surveillant d'étude, dirions-nous aujourd'hui. Jamais il ne fut préfet du collège

Il réussit auprès des élèves qui l'appellent le bon Père Billaud (Voir les souvenirs d'Arnaud, ancien élève à cette date) Histoire de la Mongolfière. Billaud ne rencontre à Juilly que Bailly et Dest Tout. Fouché n'arrivera que plus tard en 1788.

En août 1784 — il cherchait à faire jouer à Paris un opéra, Morgan, qu'il avait composé en secret. Venu à Paris sans permission. Congédié. Sorti mal disent les registres.

octobre 1784 — Il quitte l'habit oratorien et s'installe à Paris

1785 — Se fait recevoir avocat au Parlement, et prend un logement rue de Savoie

12 septembre 1786 — Se marie à Angélique Doye, fille naturelle de M. de Verdun, fermier général et ils s'installent au 4e étage d'une maison de la rue St André des Arcs faisant face à la rue des Grands Augustins.

Quérard = France littéraire, t. I. p 335 =

Billaud-Varennes, né à la Rochelle en 1760

- Acephocratie ou le gouvernement fédératif démontré le meilleur de tous pour un grand empire, par les principes de la politique et les faits de l'histoire. Paris, 1791, in 8
- Le dernier coup porté aux préjugés et à la superstition, Londres (Paris) 1789, in 8
- le despotisme des ministres de France ou exposition des principes et des moyens employés par l'aristocratie pour mettre la France dans les fers, 1790, 3 vol in 8.
- Eléments de républicanisme, 1. Partie, 1795 in 8.
- Le peintre politique 1789, in 8
- Plus de ministres ou point de grâces, avertissement donné aux patriotes français et justifié par quelques circonstances de l'affaire de Nancy. 1790, in 8
- question du droit des gens: les républicains d'Haïti possèdent-ils les conditions requises pour obtenir la ratification de leur indépendance? par un observateur philosophe. Au Port au Prince 1818 (an XV de l'indépendance) in 8
- En 1821 il a été publié des Mémoires écrits au Port au Prince en 1818, 2 vol in 8. ces mémoires sont apocryphes.

G. Lenôtre – Vieilles maisons, vieux papiers. Paris, Perrin 1930 – 3e série pages 273 et suivantes :

Les deux femmes de Billaud-Varenne

Quand il s'installa, en 1785, rue de Savoie, dans cette vieille maison à porche oblique qui porte aujourd'hui, le N° 11 [1], maître Billaud, avocat au Parlement, se déclarait satisfait de son sort, étant de ceux que la nature a organisés « pour être heureux à peu de frais ». Il recevait, chaque mois, de son père, également avocat retiré à La Rochelle, un suffisant subside ; il n'avait pas, d'ailleurs, des goûts dispendieux, peu d'ambition, nul désir de se pousser dans le monde : il aimait les livres et la retraite.

(1) C'était alors le 21 Voir : Le Provincial à Paris quartier St Germain 1787.

Dans la maison qu'il habitait logeait, avec sa mère, une jeune allemande, Angélique Doye. Les dames Doye étaient originaires d'Osnabrück d'où elles arrivaient ; elles étaient pauvres, presque sans ressources : leur principal revenu était une rente de 150 livres que l'officialité diocésaine payait, suivant l'usage, à Angélique en sa qualité de « nouvelle convertie » ; élevée dans la religion protestante, elle avait en effet abjuré, dès les premiers temps de son séjour à Paris. Maître Billaud, qui ne sortait guère et ne recevait personne, devint éperdument amoureux d'Angélique, fréquemment rencontrée dans l'escalier. C'était une forte fille, [2] assez instruite, un peu indolente, éclatante de fraîcheur et merveilleusement jolie. Le Père Billaud, sollicité, refusa son consentement au mariage ; Mme Doye, de son côté, rêvait pour sa fille un autre époux qu'un avocat sans plaidoiries et qui semblait peu dégourdi ; mais le jeune homme était, à l'occasion, beau parleur ; il parvint à convaincre les opposants que « s'il manquait de pouvoir, il ne manquerait pas d'honneur et de probité », que jamais « Mademoiselle Angélique n'aurait à se repentir de la préférence qu'elle daignerait lui accorder » et qu'elle serait toujours « la compagne de sa vie, l'épouse adorée choisie par son cœur ». Le mariage fut célébré le 12 sept 1786 à St André des Arcs et le jeune ménage fit choix d'un logement, non loin de la rue de Savoie, au 4e étage d'une maison de la rue St André des Arcs, faisant face à la rue des grands Augustins. [3]

(2) Georges Duval écrit dans ses Souvenirs thermidoriens qu'Angélique Doye « était une des plus belles femmes qu'il eut vues. » A. Bégis : Mémoires inédits : Biographie.

(3) Almanach royal Avocats au Parlement

On n'était pas riche ; les causes étaient rares. Billaud essaya du théâtre ; il avait eu jadis un vaudeville représenté — et sifflé — au théâtre de La Rochelle, la Femme comme il n'y en a plus.

Il fabriqua un livret d'opéra, Alzire, qui ne sortit pas de son tiroir ; puis, dépité, comme la vogue était aux brochures politiques et aux réformes sociales, il publia successivement trois ouvrages dont le public ne s'émut guère et qui ne rapportèrent à leur auteur que des tracas « sans un écu de droits[1] ». Par un bonheur, il fut présenté, vers le même temps, à l'un de ses confrères, avocat aux conseils du roi, célèbre dans tout le quartier par sa rondeur et sa brusquerie, Danton. Celui-ci utilisa Billaud comme secrétaire, sans pourtant le prendre en affection ; la froideur et l'acrimonie de son protégé correspondaient trop peu avec sa franchise et son impétuosité. En 1789, à 33 ans, Billaud était mince, réservé, silencieux ; il avait les cheveux noirs et plaqués sur les tempes, le teint pâle, les yeux durs, légèrement louches, le nez droit et la bouche amère.

Et c'est ainsi que, citoyen de cette turbulente section du théâtre-français, où, emboîtant le pas à Danton qui jouait triomphalement des coudes, tous les patriotes « devinrent quelque chose », Billaud fut nommé, la veille du 10 août, membre de la municipalité insurrectionnelle ; peu de jours après, il passait substitut du procureur de la Commune ; trois semaines plus tard, il était élu membre de la Convention, et il se trouva lancé dans le tourbillon.

Tous, sur le champ, furent pris de fièvre ; lui pas. Cette période de sa vie est contée dans toutes les biographies ; nulle part l'histoire n'est indulgente : en ces heures de colères fécondes, d'angoisses héroïques, il reste calme, s'acquittant méthodiquement de sa besogne — et cette besogne est effroyable : il paraît, officiellement, aux massacres de l'Abbaye, félicite les égorgeurs et leur promet salaire ; sur quoi, il rentre chez soi, comme s'il revenait de la promenade. Le voici président du Club des Jacobins, présidant la Convention, membre du Comité de Salut Public : il traîne les Girondins à l'échafaud, il y traîne la reine, il y traîne son ancien patron, Danton, qui a dit de lui : « Billaud a

(1) Q. Bégis

un poignard sous la langue. » Il approuve les canonnades de Lyon, les noyades de Nantes, les fournées d'Arras ; il organise l'impitoyable commission d'Orange ; il est des lois de Prairial ; il stimule Fouquier-Tinville ; sur tous les décrets de mort, son nom se retrouve souvent le premier : il signe avant ses collègues, il est sans pitié, sans émotion, sans enthousiasme ; quand les autres s'effarent, hésitent, reculent, lui va son train parlant par sentences ampoulées, « secouant sa crinière de lion » ; cet pour mettre sa face impassible et froide en harmonie avec les épouvantes qui l'entourent, il s'affuble maintenant d'une perruque jaune qui ferait rire sur toute autre tête que sur la tête sinistre de Billaud-Varenne. Quand Robespierre, Saint Just et Couthon sont menacés à leur tour, il les abandonne, passe à l'adversaire, les pousse sous la hache ... Pourquoi ? Dans quel but ? On ne sait pas : il n'est ambitieux de rien ; il n'a désir ni d'argent ni de puissance ; quand, plus tard, il s'évertuera à recueillir ses impressions, il n'aura de son proconsulat qu'un souvenir : « Je marchais sur un volcan dont les secousses souterraines m'avertissaient de quelque éruption nouvelle, tandis que les poignards étincelaient autour de moi et que la foudre grondait sur ma tête ! »

Sa vie, sous le cyclone, est celle d'un employé tranquille, assidu à son bureau, rentrant à l'heure. « Ceux qui me connaissent, dit-il, savent que j'ai toujours mené la vie la plus retirée et la plus simple. Qui m'a vu, il y a dix ans, ne trouvera pas que j'y aie rien changé. Aimant l'étude, je n'ai jamais fait beaucoup de connaissances, à peine suis-je lié avec 5 ou 6 personnes et qui, suivement, ne viennent pas me voir une fois par décade ; moi-même je ne vais absolument dans aucune société. »(1)

Il achète, au hasard des bouquinistes, des livres qu'il rapporte pour occuper ses loisirs du soir ; ou bien il travaille à une tragédie, Polycrate ; car il n'abandonne pas ses projets de théâtre. Il n'a pas changé de logement, habite toujours son quatrième étage de la rue St André des Arcs ;(2) il ne rêve pas, même l'opulence la plus plantureusement bourgeoise ; sa femme s'en contente et cela lui suffit. « Pas un nuage n'obscurcit le ciel serein de leur union » ; peut-être ne leur

(1) Billaud-Varenne à ses concitoyens.

(2) Almanach national an II

4

demande-t-elle point d'où il vient, ni ce qu'il fait, ou si elle s'en informe, ça ne l'empêche pas. Elle l'aime ; elle l'estime le plus honnête, le plus pur, le plus tendre, le plus délicat des hommes, celui qui, de tous, « mérite le plus de bonheur », et elle s'efforce à le lui donner ; ce à quoi elle réussit, car il est, de son aveu, « parfaitement heureux »[1].

(1) Lettres citées par A. Bégis.

Le peuple de Paris, souvent irréfléchi dans ses engouements et injuste dans ses aversions, n'est pas dupe de cette louche figure : il a pris en haine cet homme rouge qui survit à tous les partis et qui a trouvé moyen de ne pas payer sa dette à l'échafaud. Billaud est le spectre vivant, ingrat, de septembre, et maintenant qu'on n'a plus peur, on le hue, on l'invective. Robespierre a eu ses fanatiques, Marat ses adorateurs, Billaud-Varenne n'a pour lui personne, pas un ami, pas un familier, pas même un camarade....

Il tient tête, pourtant. Il fait afficher dans Paris une apologie de ses principes et de ses mœurs. J.-N. Billaud, représentant du peuple, à ses concitoyens[2]

(2) Aulard : Paris pendant la réaction thermidorienne I. 313

Là même toujours impassible, l'air obstiné et fataliste, il siège à la Convention tout en haut de la Montagne, sur le gradin qu'a occupé Robespierre ; mais dans la rue, il se dissimule. Un jour de Novembre 1794, comme il traverse le Palais-Egalité, il est reconnu, suivi, apostrophé, hourspillé et s'esquive par une boutique à deux issues[3]. Dubois apporte au Comité de Sûreté générale la nouvelle de cette émeute. Quelqu'un répond : « Il est bien difficile d'empêcher Billaud d'être hué. » Plus tard, c'est un mannequin que des jeunes gens dressent, auquel ils ont donné l'aspect et le nom de Billaud, et qu'ils malmènent, et qu'ils secouent jusqu'à la porte de la Convention, où on l'agenouille dans la boue pour demander honorable ; on le roule ensuite jusqu'aux Jacobins tout le barbet aux cris : « A bas Billaud ! à bas les buveurs de sang ! »[4]

(3) Aulard I. 285-286

(4) Aulard I 315

Cette fois le châtiment est mûr : le 2 mars 1795, la Convention décrète son arrestation, et un mois plus tard elle ordonne qu'il sera « à l'instant déporté ». Il avait passé ce mois chez lui, gardé par deux gendarmes veillant jour et nuit sur son palier. D'après une tradition qui n'est pas sans vraisemblance, il aurait occupé ce mois à creuser, dans un mur de son logement, une cachette

pour y placer en sûreté tous ses papiers, qui depuis n'ont jamais été retrouvés : la maison d'ailleurs a été démolie il y a quelques années pour faire place au Lycée Fénelon.

En 1821, on publia deux volumes sous le titre de Mémoires de Billaud-Varenne, ex-conventionnel, écrits au Port-au-Prince en 1818, par lui-même. Cet ouvrage ne paraît pas être complètement apocryphe. Il peut avoir été rédigé sur des notes, car Billaud écrivait beaucoup. Nous y relevons ce passage. — « On trouvera un jour de singuliers mémoires, rédigés de ma main sur cette époque mémorable (la Révolution). A la veille d'être saisi pour être déporté, je les déposai dans un mur de la maison que j'occupais rue St-André des Arcs et qui porte aujourd'hui, dit-on, le N° 54. »

C'était, le 2 avril, grande liesse dans la rue St-André des Arcs : une voiture du Comité de Sûreté générale stationnait devant la porte de Billaud ; quelques gendarmes, le commissaire de police, deux agents du Comité, le juge de paix pénétrèrent dans l'allée, montèrent chez le proscrit, tandis que les gens s'attroupaient devant la porte, réclamant « le jacobin ». Au bout d'une heure il paraît, encadré par les policiers, hautain, horrible avec son front bas et sa vignette fauve. La foule crie : « A mort ! Le monstre à la guillotine ! » Il monte dans la voiture à laquelle les gendarmes s'efforcent de frayer passage : les gens imaginent qu'on le mène à l'échafaud ; les bravos, les applaudissements, la joie sont unanimes. Mais quand, au bout de la rue, on voit l'escorte tourner à gauche, devant l'ancienne Comédie et s'engager dans la rue de la Liberté (Monsieur le Prince), vers la barrière d'Enfer et la route d'Orléans on comprend que « le tigre » échappe ... Les chevaux sont arrêtés, les traits coupés, et sous les menaces, les coups, les crachats, les injures, la berline est enlevée, cahotée jusqu'au Carrousel et poussée dans la cour du comité de Sûreté Générale.[1]

On enferme Billaud dans un cabinet dont la croisée donnait sur une des entrées latérales de la Convention ; il reste là jusqu'au soir, supportant d'un air insouciant les curiosités insultantes de ses anciens collègues. A sept heures, quelqu'un propose le départ. Une chaise à six chevaux est amenée ; il y prend place, et la voiture, entourée d'une forte escorte de

(1) Moniteur du soir du 15 germinal an III cité par Caulaincourt.

gendarmes, se lance à fond de train dans la rue St Honoré. Quarante-huit mille hommes sont sous les armes ; cent canons, mèche allumée, sont braqués le long des Tuileries. Le peuple, d'abord, se contient ; mais, aux Champs-Elysées les passants s'émeuvent ; les femmes crient : arrête ! arrête ! Comme sur un mot d'ordre, c'est, de tous les promeneurs, une galopade désordonnée, le lancer subit, extravagant d'une meute furieuse : l'escorte est rejointe à la barrière, dispersée, la berline est dételée et ramenée triomphalement jusqu'à la place de la Révolution, à l'endroit où, pendant un an, a trôné l'échafaud : tout le peuple applaudit, toute l'armée reste immobile.(1)

(1) Courrier républicain 15 germinal cité par Alelard

Ce jour-là Billaud comprit qu'il était à jamais "réprouvé". Ramené aux Tuileries, il y séjourna jusqu'à deux heures de la nuit ; alors seulement l'escorte du maudit osa affronter Paris endormi et désert : la berline qui l'emportait sortit par la barrière de Monceau ; à l'aube elle roulait sur le grand chemin d'Orléans. A chacun des relais, à chacune des étapes, on retrouva mêmes anathèmes et mêmes fureurs. Les Tourangeaux avaient résolu de jeter Billaud à la Loire ; on dut attendre la nuit pour traverser Tours ; à Poitiers, à Niort, il reçut des ordures et des pierres ; il entra le 12 avril à La Rochelle, sa ville natale, qu'il avait quittée 13 ans auparavant.

Son père et sa mère coururent au port : ils embrassèrent le proscrit tendrement ; on les laissa quelques heures avec lui. Ce fut une oasis, la seule dans cette marche au Bagne ; car, le lendemain, l'infernale torture recommença : ce fut le cachot à l'île d'Oléron, l'enfouissement dans la "fosse aux lions" de l'aviso l'Expédition(2) ; la traversée de 45 jours, sous un ciel écrasant. Le commandant du bâtiment avait ordre de jeter son passager à la mer en cas de rencontre d'un navire anglais. Billaud, d'ailleurs, n'eut pas une plainte : il passait les jours à l'arrière, contemplant l'océan, dans l'isolement et le silence, si triste que les matelots en restaient "attendris."

(2) "Cette peste publique est portée pendant la nuit." Courrier républicain.

A Cayenne, on l'enferma au fort ; 20 heures de cachot par jour. Au bout de six mois, il fut transféré à Sinnamary ; c'était le désert empesté de fièvre, le lieu fatal où l'on expédiait les galériens embarrassants. Billaud-Varenne avait atteint l'extrémité de la détresse humaine ; au-delà, il n'y avait plus que la tombe.

Après l'avoir vu, le 2 avril, happé par la foule qui hurlait devant la maison, sa femme, stupide de douleur, était restée seule, abandonnée même de ses voisins, le nom qu'elle portait détournait d'elle jusqu'aux indifférents. Elle ne savait où l'on avait conduit son mari ; elle n'osait s'informer de son sort, quand, le 4 mai, — après un mois d'anxiété et de solitude, — elle reçut une lettre de son beau-père, annonçant le passage de Billaud à La Rochelle et son internement provisoire à Oléron. Elle répondit aussitôt. Sa lettre, qu'on a conservée, est très correctement écrite : elle assure « son cher papa et sa chère maman qu'elle fera toutes les démarches pour se réunir à son mari et qu'elle partagera son sort, quel qu'il soit, trop heureuse si elle peut obtenir de rejoindre celui qui a fait son bonheur pendant dix ans. » Elle fait charger à la diligence une petite malle « avec les hardes de première nécessité » (1)

(1) Alfred Bégis
Mémoires inédits de Billaud-Varenne.
Biographie

Une seconde lettre est du 26 mai. Angélique vient d'apprendre que Billaud part pour Cayenne ; elle est désespérée : elle ne pourra donc se réunir à lui, « et ce pendre malheureux n'a rien. »

« Je vous supplie, mon cher papa, s'il était encore temps, de lui procurer quelques louis, à quelque prix que ce soit ; je vous les rendrai fidèlement. D'ailleurs, je fais mettre au roulage deux caisses : l'une contient 300 volumes, et dans l'autre il y a une pendule. Vous pouvez, si vous voulez, mon cher Papa, les faire vendre tout de suite .... Je vous demande un million de pardons de tout l'embarras que je vous donne ; mais, mon cher Papa, je n'ai plus que vous au monde. J'ai tout perdu : mon frère vient de mourir de chagrin et ma sœur est morte il y a 2 mois. » (2)

(2) Al. Bégis
ouv. loco

Son adresse est : « A la citoyenne Galand, maison du citoyen Pajou, sculpteur, en face du Louvre, pour remettre à la citoyenne Rousselot.

La pauvre Angélique est réduite à mettre en gage, l'un suivant l'autre, les meubles qui garnissent son logement ; elle a quitté d'ailleurs momentanément la rue St André des Arcs. Elle vit cachée, quelque part dans le dédale de ruelles qui enserrent le Louvre. Elle a pris un faux nom ; pour ses voisins, elle est la citoyenne Rousselot ; mais, de ces misères, elle se soucie peu : ce qui l'écrase, c'est « la privation d'un époux adoré. »

« Je ne puis lui tenir ma promesse ; je ne puis survivre à tant de malheurs ; je suis affligé jusqu'à la mort ; toutes mes forces m'abandonnent... Pauvre Billaud, lui qui était mon père, ma patrie et mon tout ; il connaissait tous mes malheurs et me consolait de toutes mes peines. Si je pouvais le voir encore une fois, je mourrais contente. »

(1) A Bégis.

Elle aime de la sorte l'homme « que la civilisation indignée a rejeté parmi les sauvages », elle seule connaît « sa belle âme pure, son innocence » afin d'obtenir la permission de s'embarquer et de le rejoindre, elle se décide à se montrer : elle se sait belle « malgré son état déplorable » et faite pour apitoyer les plus inexorables.

« J'ai déjà gagné les cœurs de ceux qui peuvent tout »[2], écrit-elle triomphalement dès le 5 juin. Elle a demandé son passeport, expédié à La Rochelle « des ballots » ; mais elle ne part pas : elle est malade, sans argent et c'est alors que Johnson paraît.

(2) Lettre citée par A. Bégis

Harry Johnson était un riche armateur américain fixé depuis longtemps en France et devenu, comme bon nombre d'étrangers, républicain exalté et lunatique, à la façon du prince de Hesse et du baron Cloots. Il était de santé débile et avait, en 1795, passé la cinquantaine. Connaissait-il personnellement Billaud-Varenne ? C'est douteux ; mais il se montrait enthousiaste de sa crânerie politique. Billaud était son héros ; il faut croire aussi qu'Angélique ne lui déplaisait pas. La sachant sans ressources et dans l'impossibilité de s'embarquer, Johnson se présente chez elle. Il dispose de grands moyens : il armera un corsaire pour enlever Billaud de la Guyane et le transporter aux États-Unis. Mais le consentement du proscrit est nécessaire ; l'offre lui est secrètement transmise ; la réponse parvient trois mois plus tard. Il refuse : « à la Convention nationale, qui l'a condamné injustement, a seule le droit de proclamer sa délivrance »[3]. Au fond de sa hutte, dans son désert déprimant, il demeure indomptable, d'une obstination décourageante. Cornélie, fille de Scipion et mère des Gracques, aurait paru évaporée auprès d'un tel homme et la faible Angélique n'est pas Cornélie. Elle fait de son mieux ; elle sent bien que sa petite âme n'égale pas l'âme monstrueuse de son insociable époux. Les femmes, dit-on,

(3) Ibid

n'aiment réellement que les hommes plus forts qu'elles, cet si leur plaisir est de commander, leur bonheur est d'obéir. Soit; mais c'est un bonheur qu'il est imprudent de leur infliger longtemps; elles s'en fatiguent.

Angélique est toujours décidée à partir; pourtant ses lettres au beau-père deviennent, sur ses projets d'expatriation, moins précises. Elle parle encore de celui « qui seul l'attache à la vie », mais on y sent un peu d'emphase. Elle recommande « de ne pas embarquer les ballots, de les mettre seulement au sec »[1]. Puis la correspondance se ralentit. En Novembre, le Directoire rend un décret l'autorisant à toucher le reliquat de l'indemnité parlementaire de Billaud et à partager son exil; le ministre de la marine reçoit même l'ordre « de lui fournir, aux frais de la République, tous les moyens de transport nécessaires à cet effet »[2]. Elle ne se résout pas cependant: elle aime toujours Billaud, elle échange maintenant des lettres avec lui; mais les communications sont irrégulières — et si longues: on s'en lasse; quand elle expédie des effets, des livres ou de l'argent, le navire qui porte l'envoi est invariablement capturé. La voici à La Rochelle, chez ses beaux-parents, prête à prendre la mer — on est en février 1796 — quand arrive de Cayenne une lettre de Billaud lui enjoignant de renoncer à son projet: il craint pour elle la traversée, le rude climat, les fièvres. Elle ne part point.

(1) Lettre citée par Bégis.

(2) Cabinet d'autographes de M. Victorien Sardou.

Elle rentre à Paris où Johnson l'attend. L'original Yankee a conçu un projet admirable: elle divorcera, deviendra sa femme; il est infirme, usé, toujours malade et certifie qu'il mourra bientôt; il lui léguera toute sa fortune dont Billaud alors pourra profiter. L'idée était à la fois transcendante et rétrograde; mais douée de cette puissante infirmité qu'ont certaines femmes de ne voir à la fois qu'un seul côté des choses, Angélique ne la considéra que sous son aspect séduisant. Billaud ne fut pas consulté; le divorce fut prononcé, « pour cause d'absence du mari », le 18 janvier 1797; dix jours plus tard, Harry Johnson épousait, à la mairie du XI arrondissement, Angélique Doye, ci-devant femme Billaud-Varenne.

10

Elle quitta définitivement la rue St André des Arcs et vint habiter chez son nouveau mari, passage des Petits Pères, longue ruelle étroite qu'a remplacée la rue de la Banque. Il était entendu que l'Américain, autant « par dignité personnelle » que par égard pour son ami Billaud, ne devrait exiger de sa femme que son amitié et ne réclamerait d'autres droits « que ceux de protecteur et de père adoptif. » Le but de leur union n'était-il pas « de travailler conjointement à adoucir le sort du proscrit » ? Pour mettre de suite à exécution ces belles résolutions, on négligea de l'avertir de ce qui s'était passé. Il fut, à compter de ce jour, le divorcé sans le savoir.

Angélique — toujours bonne fille — l'aimait encore, mais ne lui écrivait plus. Le P. Billaud, resté en relations épistolaires avec son fils, ne risquait aucune allusion à la ci-devant Bon, dont il n'ignorait pas le second mariage. Cette correspondance, comme toutes celles en général de ce temps-là, est bien décevante : on serait en droit d'attendre que ces gens, mêlés à de tels événements, jetés si loin les uns des autres, soient prolixes de détails sur leurs aventures et les incidents de leur vie intime. Point : ils échangent tous les 6 mois un court billet pour ne rien dire : ils protestent de leur sensibilité, « de leur irrésistible penchant pour tout ce qui a des droits sur leur âme », de « leur sérénité et du témoignage consolateur d'une conscience intacte. » Ces lettres, qui pourraient être révélatrices, ne sont la plupart du temps que déclamatoires.

C'est ainsi que, pendant près de deux ans, Billaud ne s'étonna pas outre mesure de l'absence complète de nouvelles d'Angélique. En octobre 1798 seulement, il commence à soupçonner qu'elle a dû « procurer à ses parents quelque mécontentement » (1). Deux ans plus tard, toujours dans l'ignorance de ce qu'elle est devenue, il plaide près d'eux la cause de sa femme, alléguant doctoralement que « quand la force de l'orage a faibli, plus de calme restitue la réflexion et l'on est tout disposé à réparer ses déviations depuis la tempête. » (2)

(1) Ibid

(2) Lettres citées par A. Bégis.

Les parents ne répondent pas et les choses en restent là. Angélique a quitté Paris. Elle vit avec Johnson à la campagne ; ni l'un ni l'autre n'oublie le malheureux déporté. Elle offre de lui envoyer 25 louis ; « elle en a 25 en réserve pour une autre fois ! »[1]

(1) Ibid.

Elle écrit au père Billaud qu'elle sait dans la gêne : « Ne vous occupez pas de l'argent ; si j'ai conservé mes tristes jours, c'est dans l'unique espérance d'être utile à cet innocent opprimé ; je roule mille projets dans ma tête pour le tirer de cette affreuse situation. J'ignore si je réussirai. »[1]

(1) Ibid.

Johnson, de son côté, s'ingéniait à prêter un navire pour aller, en personne, consoler « son ami ». L'entrevue n'ait pas été banale ; mais elle n'eut pas lieu. Johnson était un homme de parole : il s'était engagé à ne pas vivre vieux ; il tint sa promesse, après trois années d'union. Le 26 Xbre 1799, il laissait Angélique veuve, héritière de toute sa fortune, — plus d'un demi-million, dont elle se réjouissait « de faire profiter Billaud ». C'est dire à quel point sa candeur se méprenait sur le caractère farouche de l'homme avec lequel elle était fière « d'avoir vécu dix ans, dans la plus complète unité de sentiments et de vues. »

A Sinnamary, il a sa case dans un hangar du fort, une case du bagne, sans un livre, sans un outil. L'inaction le terrasse en quelques jours ; il est pris des fièvres ; mourant, on l'emmène à l'hôpital militaire de Cayenne que dirigent les sœurs grises de St Paul de Chartres ; elles s'étaient refusées, pendant la Terreur, à tout serment, à toute infraction aux règles de leur ordre ; l'administration, néanmoins, les avait conservées, en raison des services importants qu'elles rendaient à la colonie.

Quand on leur apporta « le Vigne », elles s'effrayèrent bien un peu ! Elles s'étonnèrent bien davantage au premier aspect du malade : sa mansuétude, sa patience, le calme apparent de son âme troublèrent les saintes filles qui le soignaient. Elles se relayaient auprès de son lit, cherchant à le distraire de ses pensées sinistres, lui contant, à demi-voix, de naïves histoires d'innocents persécutés et récompensés à la fin.

Le dévouement et l'ingénuosité des sœurs furent admirables. Elles avaient placé Billaud dans le quartier des officiers ; mais l'ordre arriva de le faire descendre à la salle des galériens. Il était presque mourant : les forçats, dont par ordre supérieur, il allait devenir le compagnon, n'étaient que des esclaves abrutis de crimes et de vices : les règlements défendaient de leur adjoindre aucun colon, si criminel fût-il. Les sœurs grises pourtant obéirent : elles avaient reçu l'ordre de transférer Billaud à la salle des galériens ; elles l'y transférèrent ; mais après en avoir fait sortir tous les galériens qu'elles placèrent dans une pièce voisine dont elles masquèrent la porte par une grande armoire — « Vous êtes si mal, dit la supérieure à Billaud que pour être à portée de mieux vous soigner, nous avons cru à propos de vous transférer ici. Nous sommes bien fâchées de n'avoir pas eu à notre disposition un endroit plus éloigné du voisinage déplaisant de ces misérables .... Pour vous, quoique nous voyions bien que vous ne servez pas ce Dieu rédempteur à notre manière, néanmoins le courage et la patience que vous avez déployés depuis que vous êtes avec nous sont tels que l'assistance de notre Divin Sauveur ne peut manquer d'y avoir quelque part. (1) »

(1) Mémoires inédits.

Lui, dont le nom avait fait trembler la terre, les écoutait comme un enfant bien sage : « ces paroles onctueuses et consolantes calmaient son imagination effarouchée » et pénétraient dans son cœur en détresse.

« Que j'admire vos vertus, mes respectables sœurs ! disait-il ; quand c'est moi, moi, le triste objet d'une exécration générale, que vous comblez de soins et de bienveillance, votre générosité surpasse à mes yeux l'élévation des plus grandes âmes ! » Il était leur malade privilégié ; elles riaient avec lui, familières, sans contrainte ; elles lui parlaient de N.S.J.C., il répondait : Etre Suprême, et l'on s'entendait parfaitement ; elles voyaient bien « qu'il ne servait pas Dieu à leur manière », mais elles l'assuraient hardiment que « l'assistance du Sauveur ne pouvait manquer d'avoir quelque part à sa résignation. » Il avait des révoltes dont sans doute s'effarouchaient les religieuses qui se gardaient d'en laisser rien paraître ; comme il parlait un jour de ses adversaires,

l'une d'elles insinua bravement : Notre Seigneur a pardonné sur la croix à ses bourreaux. — Et moi, rugit haineusement Billaud, non seulement je pardonne à mes ennemis, mais je les méprise souverainement ! »

Il guérit. Lorsqu'il quitta l'hôpital pour regagner Sinnamary, la supérieure des Soeurs Grises lui remit une lettre de recommandation. Il trouva, de la sorte, une maison accueillante où il put prendre ses repas. Il était sans argent, presque sans vêtements. Toujours il fut avare de confidences sur cette période de son exil. On sait seulement qu'il subsistait « de la commisération des colons. »

En Nov. 1797, la corvette la Vaillante jeta à Sinnamary toute une fournée de proscrits, et parmi eux quelques uns des anciens collègues de Billaud à la Convention ; on leur distribua les cases voisines de celle où il végétait ; malgré cette cohabitation forcée, les nouveaux débarqués refusèrent de lui adresser la parole ; un seul, l'abbé Brottier, "put surmonter l'horreur de cette monstrueuse fréquentation."(1) Cet affront n'émut pas Billaud ; il semblait figé dans un invulnérable dédain ; son renoncement, pourtant, n'était pas exempt d'une certaine affectation : cet homme, dont la tumultueuse éloquence secouait naguère la tribune des Jacobins, passait son temps à « éduquer des perroquets. »

Ce qu'il rêvait, maintenant, c'était la rupture complète avec l'humanité, l'existence d'un Robinson ; le gouverneur de l'île lui concéda une cabane en ruine, isolée à l'extrémité du canton de Makourin et qu'entourait un terrain en friche ; on appelait cet endroit « le Chevreuil ». Billaud s'y rendit ; il vécut là, pendant plus d'un an, solitaire, ne descendant au village que pour les échanges indispensables ; ses joues s'étaient creusées, ses membres amaigris ; il n'avait pas renoncé à cette perruque jacobine, de couleur fauve, qui le gratifiait d'un aspect terrifiant.(2) Il avait à cette époque 44 ans et paraissait être un vieillard. La guerre avec l'Angleterre interceptait toute communication entre la Guyane et la métropole ; Billaud adressait parfois des lettres à ses parents, à sa femme... Jamais plus il ne recevait de réponse ; il se sentait abandonné, à 2000 lieues des siens. « Quel courage il me faut, écrivait-il, pour ne pas succomber ! »

(1) Histoire de plusieurs déportés à Sinnamary Limoges 1839
Journal de l'adjudant général Ramel Londres 1799
La déportation des députés à la Guyane par le chevalier de La Rue

(2) D'après une communication qui nous est très aimablement faite, cette perruque existerait encore et serait conservée dans une maison de campagne à l'Abbaye de Poissy

14

Courage indéniable, fait de ténacité et d'orgueil : il s'entête à convertir en apothéose son châtiment, à s'ériger en juge et innocente victime, et il joue ce rôle de façon épique.

(1) Correspondance inédite. Collection de Victorien Sardou.

En juin 1800, il loue, pour douze ans, moyennant 1200 ₶ payables annuellement, la ferme d'Orvilliers ; comme il ne possède pas un écu, un habitant de l'île, le citoyen Lambert, consent à lui servir de caution. Billaud accepta ; lentement, le préjugé contre lui s'émoussait. On le voyait très rarement ; bien peu de gens pouvaient se targuer d'avoir entendu le son de sa voix ; mais les habitants du quartier de la côte, en regagnant le soir leurs concessions, l'aperçoivent souvent, debout sur une colline, dans la tombée croissante du jour, contemplant, immobile, la mer lointaine, cuivrée par les derniers reflets du soleil ; il portait un pantalon et une veste de toile grossière, un chapeau à larges bords et de gros souliers. Il avait recueilli un chien, qui fidèlement le suivait partout ; il avait donné à ce chien le nom de Fabienne.

Un aide-de-camp du gouvernant, le capitaine Bernard vint un jour, tout joyeux, lui rendre visite : il lui apportait l'heureuse nouvelle de la constitution du gouvernement consulaire et de la grâce accordée par Bonaparte à tous les déportés. Il offrit à Billaud les compliments du gouvernant et les siens, ainsi que ses félicitations pour la fin de son exil. Billaud sourit, prit la lettre que l'officier lui présentait, la lut lentement, sans émotion, installa le visiteur dans son hamac, lui proposa un verre de punch ; puis il entra dans sa maison pour répondre au billet du gouvernant ; quelques instants plus tard, il reparaissait ; il avait, d'une main ferme, tracé ces lignes :

(1) Nouvelle Minerve 1853. Billaud Varenne à Cayenne

« Je sais par l'histoire, que les consuls romains tenaient du peuple certains droits ; mais le droit de faire grâce que s'arrogent les consuls français n'ayant pas été puisé à la même source, je ne puis accepter l'amnistie qu'ils prétendent m'accorder. » (1)

L'officier s'éloigna, muet d'admiration et d'ébahissement.

Des relations s'ensuivirent. Le capitaine Bernard revint quelquefois à Orvilliers, curieux de cette lointaine et rude personnalité. Il eût désiré interroger l'ancien conventionnel sur la Révolution ; mais, au premier mot, Billaud l'interrompit : « Jeune homme, quand les os des trois générations qui succéderont à la vôtre seront blanchis, l'histoire s'emparera de cette grande question. Venez voir mes palmiers. » (3)

(3) Idem

Il s'exprimait ainsi, en termes quasi bibliques, conversant à son rôle de patriarche méconnu et persécuté. D'autres fois pourtant, il fut moins laconique : « Je souffre justement, dit-il, car j'ai versé le sang humain ; mais, si j'étais encore dans les mêmes circonstances, je voudrais remplir la même carrière. Il fallait employer des moyens extrêmes et je me suis dévoué. Il y en a qui ont donné leur vie ; j'ai fait plus : j'ai donné mon nom. J'ai permis de douter de ce que j'étais ; la postérité même ne me rendra pas justice. J'en ai plus de mérite et de gloire à mes propres yeux. »

C'est sans doute par le capitaine Bernard que Billaud apprit le second mariage et le veuvage de sa femme. Bernard avait rencontré Angélique à Paris, chez Orient, un ancien collègue du Comité de Salut Public. La grande beauté de la jeune veuve l'avait frappé : elle portait au cou le portrait, peint en miniature, de Billaud. Elle s'était informée de lui, demandant « s'il gardait toujours cette inexplicable perruque fauve. » Bernard tenta d'obtenir de Billaud un mot d'indulgence, mais le dur proconsul demeura inexorable : « Il y a des fautes impardonnables », fit-il simplement. Trois mois plus tard, écrivant à son père, il notait : « J'ai dévoré ce chagrin comme tant d'autres, et je n'y songe plus. »(1)

(1) Lettre citée par Bégis

Ce qui, probablement amortissait son dépit, c'est que, depuis qq. temps, un Suisse nommé Sieger, habitant la colonie, lui avait procuré une jeune négresse, intelligente et alerte, à laquelle Billaud s'était rapidement intéressé. Est-ce à elle que fait allusion une des lettres de l'ancien conventionnel à Sieger ? Il s'y déclare « très satisfait de la petite esclave qu'il vient de recevoir ; elle paraît très douce et très docile ; le désespoir s'était emparé d'elle, quand, séparée de sa compagne, elle s'était vue isolée dans un canot ; elle a voulu se jeter dans la rivière ; elle a été désolée pendant trois jours ; enfin, à force de bons traitements, sa douleur s'est apaisée. »(1)

(1) Correspondance inédite. Collection Vict. Sardou

Brigitte avait à peine 15 ou 16 ans quand elle arriva chez Billaud ; il en avait, à cette époque, 48 ; bien vite et sans effort, elle conquit ce cœur affamé et vide. Il trouvait en elle un être sans répugnance de son passé ; elle l'écoutait doucement ; il pouvait inlassablement, en sa compagnie, ressasser les perfidies dont il avait été l'innocente victime et les affronts dont on avait abreuvé son âme immaculée. »

Il lui donna de suite la liberté ; cette enfant, au corps ferme et souple, l'entourait d'hommages et de prévenances dont il avait depuis si longtemps perdu la saveur. A Siéger, son seul ami, il ne fit pas mystère de la situation ; dans son langage panaché de citations antiques et de réminiscences de Jean Jacques, il l'invitait à accepter dans son « hermitage » l'hospitalité de Philémon et Baucis. Brigitte dirigeait tout dans la maison : la culture, les plantations, le jardinage, l'élevage du bétail, les nègres et surtout le maître, ce maître irréductible que la grâce féline d'une petite sauvage avait subitement dompté. C'est lui maintenant qui est l'esclave ; elle s'est attachée à cet homme qu'elle devine malheureux et qu'elle voit délaissé ; elle s'applique à lui rendre courage en lui contant tout ce que, en sa vie si courte, elle a supporté déjà de catastrophes, de coups, d'humiliations et d'outrages : l'ex-président de la Convention nationale et cette enfant zézayante mettant en parallèle leurs deux existences. Quand elle le voit en proie à l'une de ses crises de désespoir où il s'enfonce, quand il s'emporte contre ses nègres en de terribles colères, Brigitte le caresse de sa voix douce : « Comment, Monsieur, c'est vous qui avez affronté tant de dangers et qui paraissez succomber sous les attaques de ces vermines ! »

Car Billaud-Varenne a des nègres, des nègres bien à lui, achetés de ses deniers, et dont la fréquentation l'exaspère.

La comédie de l'histoire, si féconde en revirements pittoresques, n'en présente pas un plus piquant : le plus curieux autographe qu'un collectionneur puisse rencontrer n'est-il pas celui-ci dont voici l'exacte copie ?

« Je reconnais avoir reçu la somme de 1841 livres dix sols pour le payement de la vente d'un nègre, nommé Etienne, conformément aux engagements que j'avais pris avec l'acheteur de ce nègre.[1] »

(1) Collection de M. V. Sardou

Et c'est signé : « Billaud Varenne » du nom de ce même homme qui, membre du Comité de Salut public, a solennellement décrété l'abolition de l'esclavage. Depuis qu'il habite la Guyane, il est bien revenu de ces généreuses utopies. Il serait précieux de recueillir les belles harangues sur la liberté des noirs, tant applaudies à la tribune et d'en rapprocher les vibrantes périodes de

ce brutal billet qu'écrit Billaud-Varenne à son ami Sieyès : « Je n'ai que trop appris que ces gens là, nés avec beaucoup de vices, mangent à la fois de raison et de sentiment et n'ont que le ressort contractif de la crainte qui soit capable de les contenir. »[1]

(1) Lettre à Sieyès. Correspondance inédite

Un jour, il n'y tient plus et se débarrasse de sa ménagerie. Elle se compose de 5 nègres : l'un s'appelle Caton, l'autre Branche-Montagne ; puis viennent Hippolyte, Nicolas, Joseph, et trois femmes, dont l'une — est-ce lui qui l'a nommée ? — s'appelle Antoinette. Il en a bien un autre encore, Isidor ; mais celui-là est malade, « enflé comme un tambour, et, dans cet état, on chercherait en vain à le vendre »[2]

(2) Ibid.

Ces malheureux, qu'il prise bien moins que ses vaches laitières, ces êtres dégradés dont il ne vient à bout qu'à force de coups et d'étrivières, qui sait ? peut-être les jalouse-t-il parfois : il parle, avec une sorte d'envie, de la façon bestiale dont ils dorment depuis le samedi soir jusqu'au lundi matin. Ces brutes n'ont donc pas de cauchemars qui les gênent ? Dort-il comme cela, lui ?

Les années passent : depuis longtemps il a quitté la ferme d'Orvilliers et fondé une autre plantation, l'Hermitage ; mais il ne s'y plaît pas ; ses lettres ne sont que lamentations et doléances ; jamais une allusion au passé ; des plaintes sur sa « misérable situation », sur « sa vertu obstinément persécutée ». Chaque jour il consacre quelques heures au travail de cabinet ; ce qu'il écrit, ce n'est pas, comme on pourrait l'attendre, les souvenirs de son élévation subite « et de sa chute atterrante » ; c'est une sorte de dissertation sur l'amour, coupée de petits vers, de citations, semée d'aphorismes écœurés, tels que ceux-ci : « L'amour veut être libre dans son choix comme dans ses faveurs : il porte un bandeau sur les yeux. » S'il insinue une allusion à l'expérience acquise dans la pratique de la politique, c'est toujours en homme sensible qu'il s'exprime : « L'échafaud, grand Dieu ! A-t-il jamais servi à épurer les mœurs ? En quel siècle, en quel pays a-t-il pu parvenir à enchaîner le crime ? »[3]

(3) Mémoires inédits, publiés par A. Bégis.

L'histoire du monde, d'ailleurs, ne l'intéresse plus : en 1809, quand la Guyane se rend aux Portugais, il ne s'en inquiète pas ; en 1814, il écrit : « Je ne suis point au courant des nouvelles politiques, d'abord parce que je n'en suis point curieux, et puis ma solitude est telle

que le monde se bouleverserait que je m'en douterais pas. » Pourtant, au retour définitif des Bourbons, en 1815, il craint les représailles. Il se dit abreuvé d'amertumes et de déceptions ; l'isolement lui devient insupportable, il veut fuir ce maudit pays et « l'effroyable perspective d'être exposé sur ses vieux jours à la noirceur des nègres. » Il vend ses esclaves 5000 francs « les uns dans les autres »[1], il réalise quelque argent — bien peu, car l'Hermitage, mis en vente, ne trouva pas d'acquéreur — et il part, emmenant Brigitte et Patience.

(1) Correspondance inédite Collection V. Sardou.

Le 5 mai 1816, il débarque à Newport, aux Etats-Unis. La neige tombe, Brigitte a froid, elle regrette le soleil de Cayenne. Patience lui-même ne quitte pas le coin du feu ; du reste, la vie d'hôtel répugne à Billaud : il lui faut s'habiller pour descendre à la table d'hôte, causer avec des inconnus, esquiver les curiosités et éluder les questions indiscrètes.

Le 31 mai, Billaud, suivi de son Antigone noire et de son chien, débarque à New-York ; il espère, là, « vivre de sa plume », mais le premier éditeur auquel il s'adresse, exige « l'avance des frais », et l'auteur se replie prudemment. La société des hommes l'épouvante : il passe ses journées séquestré dans sa chambre, cherchant sur la carte un asile où « un vieux républicain, il lui soit loisible de mourir libre ». Enfin, il se décide pour St Domingue dont le climat convient à Brigitte, et après 16 jours de mer, il s'installe en septembre 1816 à Port au Prince. Il trouva à louer une cabane, composée de deux petites pièces ; il fit choix de la chambre du fond qui prenait vue sur des jardins et sur la plaine, et disposa là son mobilier : un lit, dans une alcôve tapissée d'un papier en lambeaux, et un vieux fauteuil apporté de France.

Dès son arrivée, il se lia avec un jeune mulâtre, élevé à Paris, nommé Colombel : par son entremise, il obtint un petit emploi dans les bureaux du Grand Juge, M. Sabourin, et tous les jours, il allait au Tribunal, régulièrement ; puis il rentrait à la cabane et soupait en compagnie de Brigitte, à la fois servante et maîtresse de maison ; parfois il recevait la visite d'un médecin, M. Mirambeau, qui se plaisait à causer avec lui.

Ainsi vécut-il pendant trois ans. Atteint d'une dysenterie chronique, il dépérissait rapidement ; son visage devenait de jour en jour plus pâle, ses joues plus creuses ; ses cheveux,

jadis noirs et plats, étaient blancs ; il avait renoncé à la légendaire crinière de lion ; ses mains étaient osseuses et sèches comme celles d'un squelette », ses yeux cependant gardaient un regard « d'une fixité terrible ». Il restait, d'ailleurs, « poli et attentif », plein de mansuétude et d'urbanité : ceux qui l'approchaient, retrouvaient en lui « quelque chose d'un ancien grand pouvoir. »[1]

(1) La Nouvelle Minerve, 1835 Les dernières années de Billaud Varenne

Brigitte ne le quittait pas ; il suivait des yeux dans la chambre, sa démarche active et souple. « Nigra sum, sed formosa », disait-il. Il vivait dans une tranquillité profonde, environné même d'une considération très flatteuse ; mais à 63 ans, sa santé était ruinée.

Dans premiers jours de juin 1819, il se sentit plus faible, et prit le parti de se retirer à la campagne.

« Je vais, dit-il au docteur Chervin qui le soignait, je vais aller respirer pendant quelques semaines l'air des hauts lieux, l'air des monts, qui m'a guéri il y a deux ans ; mais je me sens bien usé, bien usé, docteur. »[2]

(2) Ibid.

M. Chervin lui demanda s'il habiterait la maison de campagne d'un de ses amis.

— Non, je me rends à une pauvre cabane des Monts-charbonnières où je serai bien reçu.

— Chez qui ? — Chez la négresse qui nous blanchit ; je m'y reposerai dans un bien beau site....

Viendrez-vous me voir ? —

— Oui.... quand partez-vous ? —

— Mais dans deux jours, samedi lundi.

— Par quelle route et par quel moyen ?

— Le moyen est simple : je serai placé sur l'âne qui porte le linge blanc à la ville...

Au matin indiqué, le 7 juin, deux montures étaient devant la porte ; le fauteuil fut attaché sur le dos d'un des ânes, déjà chargé de linge ; alors, avec l'assistance des femmes, le docteur enleva de terre le vieux proconsul et le plaça sur la croupe du second âne où il dit se bien trouver, mieux même que dans la case. Il souriait et paraissait un peu ranimé. Il remercia le docteur et passa les mains de tous ceux qui l'entouraient. — « J'espère vous voir ces jours-ci

dans les Mornes ; venez, c'est un beau paysage ! Si je ne vous revois pas, soyez heureux ! Adieu ! »

Il était ému, et Brigitte, accorte, à pied, faisait aussi ses adieux à ses voisins. Les voyageurs partirent, et tant qu'ils purent apercevoir leurs amis, ils continuèrent à leur adresser des signes d'affection, puis ils disparurent dans les hautes herbes et dans les haies du chemin. »[1]

(1) Idem.

Quand on arriva chez la blanchisseuse, Billaud-Varenne était mourant : le court voyage l'avait épuisé. Il passa ses derniers jours dans le grand fauteuil qui venait de France. Le 13 juin, il eut une poussée de fièvre qui amena un regain d'exaltation : on l'entendit murmurer que « loin de se repentir, il mourait fier de l'utilité et du désintéressement de sa vie ». « Mes ossements, ajouta-t-il, reposeront, du moins, sur une terre qui veut la liberté. » Puis il garda longtemps le silence ; la vie en lui s'éteignait ; ses lèvres bleuies s'ouvrirent encore : « ..... Mais j'entends la voix de la postérité qui m'accuse d'avoir trop ménagé le sang des tyrans d'Europe ... » Sur ces terribles mots, ses yeux se fermèrent, et très calme, son souffle cessa ...[2]

(2) Idem.

Angélique Doye, femme divorcée de Billaud-Varenne, veuve Jonhson, après avoir tout tenté pour se rapprocher de son 1er mari et obtenir son pardon, s'était à la fin résignée ; elle avait épousé le 2 avril 1808 un riche négociant, M. Cousin-Dupare, beaucoup plus jeune. A sa mort, survenue le 14 février 1815, elle lui légua toute sa fortune.[3]

[3] A. Bégis

Brigitte Bénita de l'ancien conventionnel : par un testament, daté de Cayenne, il lui laissait, à l'exclusion des biens qu'il possédait en France, la totalité de ses propriétés de la Guyanne et tous les objets en dépendant, « autant, disait-il, pour m'acquitter envers elle des services qu'elle m'a rendus depuis 18 ans, que pour reconnaître le nouveau et le plus complet témoignage de son inviolable attachement, en consentant à me suivre, quelque part que j'aille. »

Le legs était de peu d'importance ; néanmoins Brigitte — on ignore à quelle époque et

pourquoi elle changea son nom en celui de Virginie — fut s'acheter une petite maison à Port-au-Prince. M. Jules Claretie a appris d'un docteur de S. Domingue, auprès duquel il s'était informé des descendants de Camille Desmoulins, qu'en 1874, la vieille négresse, veuve de Billaud-Varenne, vivait encore, courbée sous l'âge.

(33 pages dans le livre de Lenotre)

M.M. 613, page 213, N 841

Jacques Nicolas Billaud né à La Rochelle le 23 avril 1756

reçu le 4 mars 1783 à 27 ans.

1784 Juilly préfet de pension Sorti.

Pérennès = Biographie universelle, Paris et Besançon, 1868, T. II. p 304./

Non

François Billaud-Varennes, né à la Rochelle en 1762 et fils d'un avocat de cette ville, avait été destiné à l'état ecclésiastique. Il entra dans la Cong. de l'Oratoire, et professa quelque temps au collège de Juilly; mais son goût pour le théâtre lui fit perdre sa place En 1785, il quitta l'habit oratorien et vint à Paris où il épousa une fille naturelle de M. de Verdun, fermier-général. Son caractère ardent, son esprit ambitieux lui firent embrasser avec ardeur en 1789 les nouvelles idées. Il débuta dans la carrière révolutionnaire par des brochures qui annonçaient déjà la férocité de son caractère, mais qui le laissèrent néanmoins dans l'obscurité jusqu'au 10 août 1792, où il fut du nombre de ceux qui envahirent de force la municipalité et se déclarèrent de leur propre autorité magistrats du peuple. Il fut aussi un des principaux moteurs des massacres de septembre, et on le vit, revêtu de l'écharpe municipale, se mêler aux assassins et leur adresser du haut d'un monceau de cadavres des harangues dont l'atrocité empêche d'apercevoir le ridicule. Nommé député de Paris à la Convention nationale, dès le mois de Xbre il provoqua plusieurs fois le jugement de Louis XVI; enfin, trouvant que la discussion traînait trop en longueur, il fit une sortie violente contre ceux qu'il appelait les amis du Tyran, et proposa de briser la statue de

Brutus placée dans la salle des séances, en disant : « cet illustre romain n'a pas balancé à détruire un tyran, et la Convention ajourne la justice du peuple contre un roi ! » Il se prononça fortement contre l'appel au peuple, et vota la mort dans les 24 heures. A la nouvelle de la défection de Dumouriez en 1793 il soutint qu'on ne devait rien cacher au peuple : « C'est, dit-il, à la nouvelle de la prise de Verdun qu'il s'est levé et qu'il a sauvé la patrie ! » On se rappelle en effet que la nouvelle de la prise de Verdun était arrivée à Paris le 2 septembre. Billaud eut une grande part à l'insurrection du 10 mars 1793 et à la création du Tribunal révolutionnaire. Envoyé en mission dans le département d'Ille et Vilaine, il écrivit à la Convention pour lui rendre compte de la position où se trouvait cette contrée et lui demanda de nouvelles troupes. Ces forces n'ayant pas été envoyées aussitôt, il accusa le conseil exécutif de pusillanimité et de trahison et se hâta de retourner à la Convention pour lui rendre, disait-il, son énergie républicaine. A son arrivée dans l'assemblée, il tourna tous ses efforts contre les Girondins et dénonça les généraux Custine, Houchard, etc, ainsi que la plupart des magistrats communaux avec lesquels il avait été en rapport dans sa mission. Ces accusations n'eurent point alors d'effet. Après la révolution du 31 mai, dirigée contre les Girondins, la commission des Douze, organisée pour veiller sur les anarchistes, ayant fait arrêter Hébert, Billaud se joignit aux complices de ce scélérat pour obtenir sa liberté. Il se prononça avec fureur contre les députés que la Commune de Paris voulait proscrire, et demanda que le décret d'accusation fût porté contre eux séance tenante. La Convention fut décimée, et depuis cette époque, Billaud Varennes ne cessa plus de faire partie des Comités, où presque tous ses rapports furent des actes d'accusation. Le 5 septembre, il appuya la demande faite par les sections de Paris d'une armée révolutionnaire, et le même jour il fit entendre ces paroles contre les ex-ministres Clavières et Lebrun : « Il faut que le Tribunal révolutionnaire s'occupe, toute affaire cessante, de les juger et qu'ils périssent avant 8 jours ! » Ce fut sur la motion que Marie Antoinette fut envoyée à l'échafaud. Billaud fut chargé de faire adopter par la Convention le projet d'organisation du gouvernement révolutionnaire, et dès lors il ne songea plus qu'à accroître la puissance du redoutable comité dont il était un des meneurs. Il s'appliqua à détruire le pouvoir de la commune en même temps qu'à renverser les factions d'Hébert, de Chabot, de Fabre d'Eglantine, qui disparurent tour à tour. Danton lui-même fut abattu ; le comité triomphait ; mais des éléments de discorde fermentaient déjà dans son sein. Robespierre s'irritait d'être obligé de partager la puissance, et la fête de l'Etre suprême, votée sur sa demande, la loi du 22 prairial, présentée sans l'aveu du comité, annoncèrent cette direction nouvelle

de l'ambition des tyrans. Il se forma dès lors deux partis dans le sein du Comité de Salut Public; l'un, où figuraient Robespierre, Couthon et St. Just, commença l'attaque; et l'autre composé de Billaud-Varennes et de Collot-d'Herbois, appuyés par presque tous les membres du comité de sûreté générale, se tint sur la défensive. Bientôt arriva la journée du 9 thermidor, (27 juillet) où Robespierre fut vaincu. Billaud, Collot-d'Herbois et Barrère qui s'était rallié à eux, avaient espéré conserver le pouvoir. Il n'en fut point ainsi; le cri de plus de Terreur retentit dans toute la France, et les membres du Comité de Salut public ne furent point réélus dans les fonctions qu'ils occupaient depuis 14 mois. Fouquier-Tinville, leur agent, porta sa tête sur l'échafaud, et les membres eux-mêmes, dénoncés de toutes parts, furent enfin mis en jugement devant la Convention, qui, sortie victorieuse d'une nouvelle attaque des anarchistes qui essayèrent de les délivrer, condamna les prévenus à la déportation. Billaud et Collot d'Herbois furent en conséquence envoyés à Cayenne, où on les sépara. Le premier, envoyé dans les déserts de Sinnamari, y retrouva deux ans plus tard les victimes du 18 fructidor qui lui témoignèrent une insurmontable horreur. Après un séjour de 20 ans dans les déserts de la Guyanne il parvint à s'enfuir en 1816 et se réfugia à New-York, où il ne rencontra qu'horreur et mépris de sa personne. Il se rendit au bout de 9 ou 10 mois à St. Domingue, où le président Pétion lui fit une pension dont il ne jouit que pendant un an, la mort l'ayant frappé au Port au Prince vers la fin de 1819. Outre les rapports et les discours prononcés à la Convention, Billaud-Varennes a laissé plusieurs écrits, dont les principaux sont:

+ Plus de ministres ou point de grâce, avertissement donné aux patriotes français etc. 1790, in 8
+ Despotisme des ministres de France, 1790, 3 vol in 8.
+ l'Aristocratie, ou le gouvernement fédératif, démontré le meilleur de tous, 1791, in 8
+ Question du droit des gens: les Haïtiens possèdent-ils les conditions requises pour obtenir la ratification de leur indépendance, in 4° Port au Prince, 1818.

On a publié sous son nom à Paris, en 2 vol. in 8, 1821 des Mémoires qui ne sont pas de lui.

Notes du R.P. Athanase René Mérault de Bizi, supérieur de l'Institution de Paris, mort Vicaire général d'Orléans, le 13 juin 1835 :

Le Confrère Billaud :

A en juger par la manière dont il lit le latin, il paraît qu'il ne sait pas merveilleusement cette langue

A-t-il beaucoup d'esprit ? Je n'ai pas eu assez de moyens de le connaître.

Il a beaucoup d'amour-propre. Je ne le regarde que comme un mondain revêtu de l'habit de l'Oratoire, froidement régulier et honnête, qui a tâché de ne point se compromettre, surtout depuis quelques mois ; car, au commencement, il n'était pas des mieux sanglés.

Quoiqu'il soit judicieux dans sa conduite, à raison de son âge, de ce qu'il a été, de ce qu'il est, je ne le crois pas propre à l'Oratoire.

M.M. 617, page 169 N° 5019 =

Le Confrère Jacques Nicolas Billaud, laïc, du diocèse et de la ville de La Rochelle, né le 23 avril 1756 de M. Nicolas Simon Marie Billaud, avocat au Parlement et siège présidial de La Rochelle et de Henriette Suzanne Marchand, ayant fait ses humanités en notre collège de Niort, sa philosophie au collège de La Rochelle, entré à Paris le 1 mars 1783, admis le 14 (Donc entré à 27 ans et non tout jeune, comme le disent certaines Biographies.)

Pension ordinaire et d'entretien dire

En marge du registre : « Sorti mal. »

M.M 592 - Registre des délibérations du Conseil de l'Oratoire

Vendredi 14 mars 1783, M. Jacques Billaud, laïc, du diocèse et de la ville de La Rochelle est admis à l'épreuve de l'Institution de Paris

Vendredi 5 sept. 1783, le Conf. J. Billaud de l'Institution à Juilly pour la pension

Ordre des colléges pour l'année 1783-84, à Juilly, le Conf. Jacq. Billaud pour la pension et l'on ne parle plus de lui dans ce registre

QUELLE PROPORTION

Époque de la réaction thermidorienne

Allégorie à la déportation de Billaud-Varenne

(Collection de M. le baron de Vinck)

Billaud-Varenne,

de la convention nationale, né à la Rochelle,
déporté en 1793, et mort à New-York, en 1816.

1756-1819

Billaud-Varennes.

Billaud-Varennes.

Paris, Rosselin, 21, Quai Voltaire.

Imp. Lith. Formentin, 10, R. des St. Pères.

Billaud Varennes.

Billaud Varennes